



ETUDE PROSPECTIVE SUR LA FILIERE PECHE REGIONALE DU NORD – PAS DE CALAIS / PICARDIE

QUATRIEME TOME

**« METHODOLOGIE PROSPECTIVE ET
STRATEGIE DES ACTEURS REGIONAUX »**

JANVIER 2006



SOMMAIRE



SOMMAIRE	P512
INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	P514
PARTIE I : Présentation de la première phase de l'étude prospective	P521
PARTIE II : Présentation de la deuxième phase de l'étude prospective	P550
PARTIE III : Présentation de la troisième phase de l'étude prospective	P572
CONCLUSION ET SYNTHÈSE ANALYTIQUE	P616
TABLE DES MATIÈRES	P623

INTRODUCTION ET METHODOLOGIE



Ifresi
Institut
Fédératif
Recherche
Economies
Sociétés
Industrielles

L'étude des principales caractéristiques de la filière pêche boulonnaise et des grandes tendances qui caractérisent celle-ci depuis 20 ans a permis de mettre en évidence ses forces et faiblesses (CF Rapport I). A celles-ci ainsi qu'au contexte réglementaire européen et national (CF Rapport II) sont associés des opportunités et risques pour la filière dans les dix années à venir, voire à plus court terme.

La phase prospective présentée ici a pour objet de déterminer les principaux enjeux dans lesquels se reconnaissent les professionnels ainsi que les stratégies à définir au niveau régional pour atteindre les objectifs collectivement fixés.

Une double méthodologie a été utilisée à cet effet :

- la présentation de données, d'enjeux potentiels et scénarii d'évolution à des groupes d'experts (représentants des professions de la filière, des organisations professionnelles et institutions associées (référencés dans le Rapport III), appelés à les commenter, à les valider ou à les invalider ;
- la préparation de la méthodologie, du phasage, des documents, la réalisation et l'exploitation des comptes-rendus au sein de comités techniques à géométrie variables, c'est-à-dire restreints aux réalisateurs de l'étude ou étendus aux instances porteuses (représentants de la Région, du CRPMEM, du syndicat des mareyeurs)

La prospection s'est construite en trois phases :

- la première (janvier – mars 2005) a résidé en un état des lieux fondé sur les grandes tendances observables depuis les années 1980, la présentation d'une première analyse économique et sociologique des données, et la lecture juridique du FEP (CF. Rapport II, Partie I) ;
- la deuxième (avril – juin 2005) résultant du croisement des analyses disciplinaires a abouti à la définition de trois enjeux principaux subdivisés en problématiques et en niveaux d'intervention (européen, national et local) de manière à identifier rapidement les moyens d'action du ressort de la Région, travail complété par une comparaison FEP/IFOP (CF Rapport II, chapitre 7) ;

- la troisième phase resserrée, après réunion du comité technique élargi, autour de deux enjeux, présente deux scénarii potentiels d'évolution (optimiste/pessimiste) socio-économique et réglementaire (approche des droits à produire), deux idéaux-types, et aboutit à une vision concertée des acteurs sur les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

Les documents préparatoires, soumis à l'avis des experts, figurent dans le présent rapport. Ils rendent lisible le cheminement de pensée collective et la manière dont la demande des professionnels s'est construite progressivement à l'égard de la recherche et à quoi elle a abouti.

Les données fournies par l'étude, les projections à dix ans effectuées lorsqu'elles étaient possibles, les scénarii définis en fonction des évolutions globales et locales possibles, ont permis aux représentants des professionnels et de la Région de se positionner sur une vision de l'avenir, pour certains anxiogène, mais possible et commune, compte tenu de la politique de restriction de l'effort de pêche et des difficultés économiques certes conjoncturelles, mais récurrentes rencontrées.

Les enjeux définis au cours de ce travail se sont progressivement concentrés sur :

- l'installation des pêcheurs et du renouvellement de la flotte, enjeu interrogé par le vieillissement des hommes et des outils, les difficultés d'accès à l'armement et à la ressource des jeunes pêcheurs ;
- la rentabilité du métier, étudié à travers l'analyse des cycles d'exploitation et de financement dont les enjeux dépendent à la fois du cadre communautaire mais aussi plus généralement de facteurs exogènes, à l'image des tensions sur les marchés alimentaires ou énergétiques.
- enfin l'attractivité du métier, recouvrant trois aspects importants et complémentaires que sont l'image du métier, la formation (source d'accès à la profession et de promotion interne) et les conditions de travail et de vie, dont on sait depuis le CEP Pêche (2000) qu'elles constituent une puissante source de désaffection.

Malgré toute son importance cette dernière problématique a été écartée par le CRPMEM lors du dernier comité technique, dans la mesure où elle faisait d'ores et déjà l'objet d'études

suivies (CEP Pêche 2000, Etude CRPMEM – Ithaque 2003). Elle est, par ailleurs reprise comme axe de travail par le tout nouveau Pôle de compétitivité de Boulogne. Les deux premiers axes ont, en revanche, donné lieu à un travail approfondi soumis à la réflexion des experts. Ils occupent, par conséquent, une place centrale dans les conclusions et préconisations émises au terme de ce travail.

Membres des comités de suivi et techniques :

Chambre de commerce de Boulogne – sur – mer / Côte d’Opale :

M. B. WYTZ

C.M.E. :

M. J.Y. FOURNIER
J.P. GRANDIDIER

Conseil régional Nord – Pas de Calais :

MM. N. BIZERAY
B. DEFIVES
J.M. LARDIER
Ph. PETIT
X. POUILLE

C.R.P.M.E.M. Nord – Pas de Calais / Picardie :

MM. P.G. DACHICOURT
M. FOURNIER
F. HENNUYER
R. LEFEBVRE
J. MERLIN
D. RONCIN
J.M. WACOGNE
G. WACOGNE

C.L.P.M.E.M. Boulogne – sur – mer :

M. Th. LEPRETRE

Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture :

M. J.P. MINET

FROM NORD :

M. Th. MISSONNIER

I.F.R.E.S.I. / C.L.E.R.S.E. :

MM. M. CREPEL
V. DELDREVE
S. DELEPLACE

LEN – CORRAIL :

MM. L. BARRANGER
A. MOIGNE
Y. PERRAUDEAU
A. RUBIN

Syndicat Général des Mareyeurs :

M. A. CHZLAN

Membres des groupes de recherches :

C.L.E.R.S.E. / I.F.R.E.S.I. :

MM. M. CREPEL
V. DELDREVE
S. DELEPLACE

C.R.P.M.E.M. Nord – Pas de Calais / Picardie :

M. F. HENNUYER

LEN – CORRAIL:

MM. L. BARRANGER
A. MOIGNE
Y. PERRAUDEAU
A. RUBIN

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE LA PREMIERE PHASE DE L'ETUDE PROSPECTIVE



Etude prospective de la filière pêche dans la Région Nord Pas de Calais - 1ère Phase -



SOMMAIRE

I/ Analyse socio-économique de la filière pêche dans le Nord Pas de Calais

- 1 - Les chiffres clés : amont et aval de la filière pêche
- 2 - Les grandes tendances depuis 20 ans : amont et aval de la filière pêche
- 3 - Situation actuelle des différentes flottilles de Boulogne sur Mer
- 4 - Les premiers enjeux identifiés

II/ Etude de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer dans le Nord Pas de Calais

- 1 - Étude des caractéristiques clés de la filière produits de la mer
- 2 - Étude des caractéristiques des entreprises de transformation et de commercialisation de la Région Nord-Pas-de-Calais
- 3 - Diagnostic et propositions

SOMMAIRE (suite)

III/ Les pêcheurs face à la politique européenne: première analyse qualitative

- 1 - L'exploitation : perceptions de la ressource exploitée et des métiers exercés
- 2 - Les « territoires » : régulation de l'accès aux lieux de pêche et appartenance régionale
- 3 - La PCP : motifs et formes d'opposition
- 4 - Conclusion et orientations pour la suite de l'étude

IV/ Le nouveau Fonds Européen pour la Pêche

- 1 – Le FEP : Un nouvel instrument financier répondant à certaines contraintes
- 2 – Les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du FEP
- 3 – Le FEP : Un rappel à l'ordre en matière d'effort de pêche
- 4 – Le FEP : Une expression du pouvoir de contrôle, de substitution et de sanction de la Commission
- 5 - Les moyens financiers attribués au FEP
- 6 - Les orientations et programmations du FEP
- 7 - Les axes prioritaires du FEP

I/ Analyse socio-économique de la filière pêche dans le Nord Pas de Calais

1 - La filière pêche NPC : les chiffres clés

➤ AMONT : flottille/production

Flottille	Production
<ul style="list-style-type: none">• Surtout petite pêche (PP) et pêche côtière (PC)• 4,5% flottille française pour 9% des marins• Taille navires > moyenne française• Age navires < moyenne française• Nombre navires dans port de BL ~ 85% du NPC	<ul style="list-style-type: none">• 10% de la production française (Volume/valeur)• Boulogne : 1er port de pêche français et + 90% du CA de la Région• Espèces fines : 50% du CA de Boulogne et 25% des débarquements totaux.

Production  moins de volume / plus de valeur ajoutée

➤ AVAL : commercialisation/transformation

- 12% du nombre d'entreprises en France pour environ 27% des effectifs totaux France (nombre moyen)
- 30% de la marée totale française (Volume/valeur)
- Entreprises de mareyage : taille > moyenne française
- Industries de transformation : taille ~ moyenne française

1 - La filière pêche NPC : les chiffres clés (suite)

	Les effectifs de structure	Chiffre d'affaires	Emplois concernés (ETP)	
Production (navires) dont :	Environ 230 navires	Environ 120 M€	1250-1300	
-Pêche hauturière (industrielle)	6%	Espèces démersales + grand fond		
-Chalutiers	- de 12 m	Merlan, rouget brabet, encornet, maquereau, cabillaud, hareng, plie, + coquille		
	+ de 12 m			12%
-Chalutiers à perche	- de 12 m			6%
	+ de 12 m			2%
-Dragueurs	- de 12 m			2%
	+ de 12 m			3%
-Fileyeurs	- de 12 m		30%	
	+ de 12 m		9%	
Commercialisation (mareyage) + Transformation de produits de la mer	Environ 200 entreprises	> 1,1 Mds €	> 5000	

Source: LEN-CORRAIL d'après les données OFIMER, DAMGM et CEP Pêche

2 - La dynamique : les grandes tendances depuis 20 ans

➤ AMONT : flottilles/production

- Fin des années 1980 → Rupture dans la répartition de la production (PA/PI) en volume
- **Pêche hauturière**
-75% depuis 1983
 - **Pêche artisanale**
+23% depuis 1983
- Moins de navires (sauf PP) / augmentation de la taille globale des navires (PP et PC)
- ↗ coût d'acquisition des navires + ↘ rentabilité d'exploitation malgré ↗ du CA moyen par navire
-Vieillessement de la flottille malgré un renouvellement récent

➤ AVAL : commercialisation/transformation

- Concentration du mareyage : plus accentuée que la tendance française
-Effectifs des salariés : évolution différente entre entreprises mères et les prestataires ou filiales

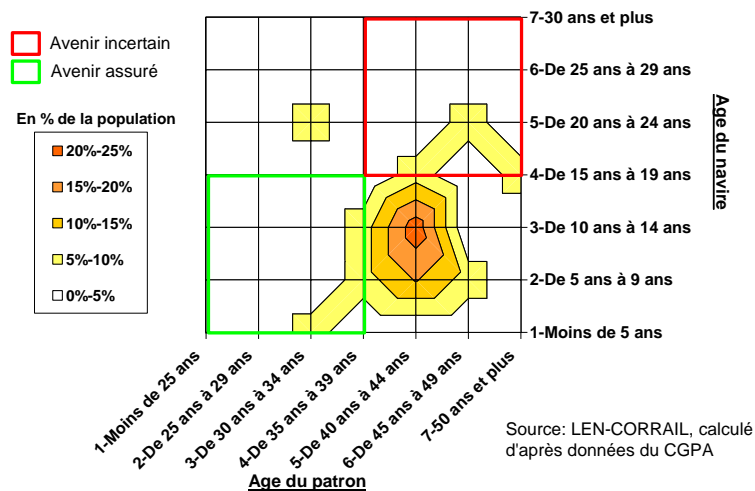
-Evolution de l'approvisionnement en matières premières

avec

- Développement de l'importation (~ 80% aujourd'hui)
- Développement des ventes à l'export
- Diversification du métier : développement de la 1ère transformation (GMS)
- CA globalement stable avec des marges qui s'effritent

L'exemple des chalutiers de fond de 16-25 m à Boulogne

Situation 1993



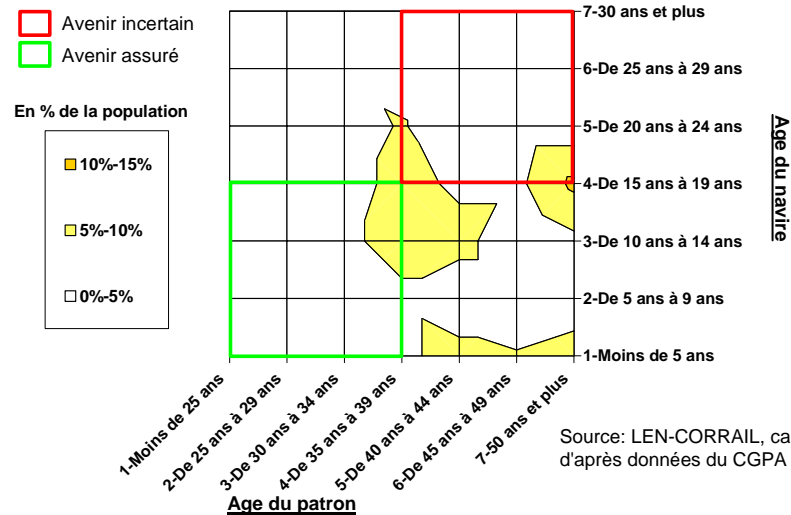
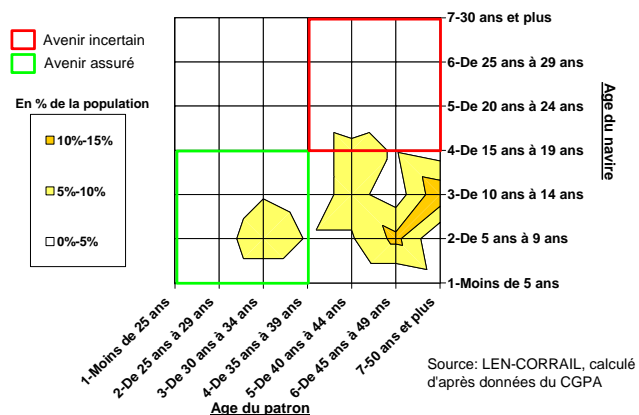
-En 1993 : 2/3 des navires entre 5 et 15 ans

Et 69% des patrons >40ans

-En 1997 : Pas de renouvellement des outils

Et arrivée de jeunes patrons

-En 2003 : Renouvellement des outils chez les + 40 ans
Et pas de renouvellement des jeunes patrons



3 - Situation actuelle des différentes flottilles à Boulogne

HAUTURIERS	PETITE PÊCHE
<p><u>Flottille</u> : 9 navires (1 seul cible le lieu noir). Forte diminution des armements : conséquences pour les dockers, les marins, le port et le mareyage</p> <p><u>Problèmes</u> : météo / quotas / concurrence des importations / difficultés commerciales sur certaines espèces</p> <p><u>Opportunités</u> : l'activité des surgélateurs se portent bien (stock et exploitation)</p>	<p><u>Flottille</u> : 56 navires. Flottille âgée. Peu de nouveaux arrivants mais compensent les départs</p> <p><u>Problèmes</u> : météo / difficultés à trouver du poisson / cohabitation difficile avec les perchistes belges et néerlandais / quotas et jours de mer</p> <p><u>Opportunités</u> : profession s'est syndicalisée, permet d'avoir des représentants et de se mobiliser</p>
<p>PÊCHE CÔTIÈRE</p> <p><u>Flottille</u> : 65 chalutiers. Flottille âgée. Effectif stable.</p> <p><u>2004</u> : diminution des volumes mais stabilisation du CA</p> <p><u>Très mauvais début d'année</u> : baisse des apports de – 27% en volume et de – 30% en valeur</p> <p><u>Problèmes</u> : météo / difficultés à trouver du poisson / réglementation communautaire / prix du gas-oil</p> <p><u>Opportunités</u> : programme de renouvellement de la flottille en 2005-2006</p> <p>Caractéristique : Ecorage</p>	

4 - Les premiers enjeux identifiés

<p>1er port de pêche Français</p> <p>Situation géographique de Boulogne, au carrefour de l'Europe</p> <p>Projets de travaux pour le port de Boulogne</p> <p>Marque collective « Filière Opale »</p> <p>Renouvellement des flottilles</p> <p>Fonctionnement des ventes</p> <p>Problématique des Prix Moyens</p>	<p>Lien entre l'amont et l'aval de la filière : maintien des apports + Enjeux de l'accès à la ressource</p> <p>Logistique: bateaux à grande vitesse</p> <p>Pôle de compétitivité halieutique</p> <p>Concurrence étrangère sur approvisionnements / transformation / commercialisation?</p> <p>Le poids de la GMS?</p> <p>Enjeux: approvisionnement de BL vers Rungis</p>
--	--

II/ Etude de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer dans le Nord Pas de Calais

Plan de travail

Étude des caractéristiques clés de la filière produits de la mer.

- l'approvisionnement en produit de base ;
- les risques liés au poids de la distribution ;
- la concurrence des autres pôles halieutiques en Europe.

- Étude des caractéristiques des entreprises de transformation et de commercialisation de la région Nord-Pas-de-Calais.
- Diagnostic et propositions.

1 - Étude des caractéristiques clés de la filière produits de la mer

- Étude de l'approvisionnement en produit

Enjeu important aussi bien pour les pêcheurs boulonnais que pour les mareyeurs.

◆ Objectif

- connaître le lien entre l'offre et la demande boulonnaise par type de produit utilisé par les acteurs de l'aval.

◆ Résultat attendu

- déterminer les liens existants et possibles entre production locale et les entreprises de commercialisation et transformation du Nord-Pas-de-Calais.

2 - Étude des caractéristiques des acteurs de la Région Nord Pas de Calais

- Caractériser les groupes d'acteurs de l'aval (mareyage, transformation, saurisseries, conserveries..), les liens existants entre eux et leur environnement propre.

◆ Objectifs

- Comparaison entre leur position actuelle et les enjeux à venir déterminés dans la première partie.

3 - Diagnostic

→ Présenter les atouts et faiblesses :

- des différentes activités de l'aval de la filière ;
- des ensembles pôles halieutiques Boulogne-sur-mer, Dunkerque et au niveau régional.

→ Déterminer les axes à développer pour que les entreprises boulonnaises restent compétitives :

- pour chaque activité ;
- entre les acteurs d'une même activité ou entre acteurs des différentes activités ;
- pour une approche globale de la filière (infrastructures, logistique, pôle d'activité halieutique...)

III/ Les pêcheurs face à la Politique européenne

Première analyse qualitative

1 - L'exploitation

La ressource	Les métiers
<p>Double langage : la ressource est aléatoire et pérenne / En de multiples lieux, elle est compromise par d'autres usages</p> <p>Connaissances approfondies de la ressource / Mais variables selon les métiers et les lieux pratiqués</p> <p>Culpabilité refusée / Mais sentiment de responsabilité accru en matière de gestion</p> <p>Perceptions différenciées selon le métier et l'âge des pêcheurs:</p> <ul style="list-style-type: none">- du niveau de responsabilité,- des effets de la réglementation- des effets de la technique	<p>La notion de « métier » est prédominante sur celle de « profession » :</p> <ul style="list-style-type: none">- importance des conflits de métiers- le métier - facteur identitaire fort <p>La rentabilité du métier est une priorité, menacée par</p> <ul style="list-style-type: none">- les limitations de l'effort de pêche- le coût du carburant- les cours du poisson <p>Trajectoire professionnelle et processus de transmission freinés par :</p> <ul style="list-style-type: none">- certaines mesures réglementaires- mauvaise image du métier, de la formation- incertitudes quant à l'avenir <p>Des savoirs liés au métier, peu transférables d'où une faible capacité de reconversion</p>

2 - Les territoires

L'accès aux lieux de pêche :	A terre...
<p>Notion de « territoire de pêche » :</p> <ul style="list-style-type: none">- appropriation légitimée par la pratique	<p>Le « territoire » ne s'arrête pas au rivage. Il couvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- les lieux de travail (filrière locale, aménagements portuaires, entrepôts...)- les lieux de vie (distincts mais proches)- qui conditionnent l'accès aux lieux de pêche
<p>Régulation de l'accès à la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none">- grâce à des normes collectives,- des accords tacites- une réglementation croissante	<p>L'appartenance à la région et à une localité est un facteur identitaire très structurant :</p> <ul style="list-style-type: none">- attaches familiales et communautaires- faible mobilité géographique et relatif maintien de la main d'œuvre à la pêche
<p>Légitimité et modes de régulation remis en cause par</p> <ul style="list-style-type: none">- la PCP- le développement d'autres usages	
<p>Le territoire approprié distinct du découpage réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- perception de l'espace marin et de ses ressources différente	

3 - La PCP

Pêcheurs non opposés à l'Europe, ni aux règles (autorégulation de l'accès aux ressources)

Mais contre la politique de la CE :

- perte du contrôle de cet accès,
- réduction drastique de l'effort de pêche
- complexité des textes réglementaires
- erreurs d'évaluation scientifique

Ils adoptent des stratégies :

- individuelles (éviter, reconversion)
- collectives (mobilisations, lobbying)

Distorsions selon l'engagement des pêcheurs au sein des structures professionnelles :

- dans les niveaux de connaissance de la PCP
- la compréhension de son application
- les rapports de force

Faible niveau de connaissance des jeunes en formation sur :

- la CE, la PCP,
- les savoirs scientifiques

4 - Conclusion

Appartenance à la région comme frein à la désaffection

Certes attachement à l'activité de pêche

Mais nécessité de revaloriser l'image des métiers

Et celle de la formation

Connaissances de la ressource et modes de gestion efficaces

Mais discours parfois contradictoires

Manque de légitimité hors de la profession

Nécessité d'une reconnaissance scientifique et politique

Rentabilité et préservation ne s'excluent pas

- Les solutions sont « techniques »
- Action politique

· Une identité professionnelle qui s'affirme dans l'opposition à la PCP

Mais entamée par les conflits de métiers

Et des perceptions discordantes à l'interne

Possibilité de compléter la formation initiale ?

IV/ Le nouveau
Fonds Européen pour la Pêche
2007 - 2013

COM/2004/0497 final – CNS 2004/0169

1 - Le FEP : un nouvel instrument financier répondant à certaines contraintes

Le FEP proposé par la Commission européenne comme le nouvel instrument de programmation de la pêche dans le cadre des perspectives financières de l'Union Européenne pour 2007 – 2013, remplacera l'actuel IFOP qui est en place pour la période de programmation 2000 – 2006

La proposition de règlement du Conseil du 14 juillet 2004 pour un Fonds européen pour la pêche vise à modifier:

le règlement CE N° 1263/1999 du conseil, du 21 juin 1999, relatif à l'instrument financier d'orientation de la pêche,

le règlement CE N° 2792/1999 du conseil, du 17 décembre 1999, définissant les modalités et conditions des actions structurelles de la Communauté dans le secteur de la pêche,

Aux yeux de la commission, le FEP se doit de répondre aux contraintes découlant :

- « des mutations du secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- de l'évolution des marchés mondiaux,
- de l'utilisation des nouvelles technologies,
- de la raréfaction des ressources halieutiques, ...
- de la nécessité de les exploiter de manière durable et plus respectueuse de l'environnement,
- de la dégradation de la qualité des eaux aquacoles,
- des politiques d'aménagement du territoire,
- des exigences des consommateurs ».

Cf. COM/2004/0497 final – CNS 2004/0169, « Exposé des motifs », 3ème §.

Les principes d'intervention du FEP assurés par des actions essentiellement basées sur un triptyque:

Une complémentarité avec les actions nationales, régionales et locales,

Une cohérence de son action avec les actions, politiques et priorités de la Communauté,

Une conformité avec les dispositions du Traité et des actes arrêtés en vertu de celui – ci.

2 - Les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du FEP

Dans le cadre de ce soutien à la PCP, le FEP doit soutenir des objectifs économique, environnemental et social pour :

« Accompagner la politique commune de la pêche afin de garantir une exploitation des ressources aquatiques vivantes qui crée les conditions de durabilités nécessaires tant sur le plan économique, environnemental qu'en matière sociale,

Promouvoir un équilibre durable entre les ressources et la capacité de la flotte communautaire,

Renforcer la compétitivité des structures d'exploitations et le développement d'entreprises économiquement viables dans le secteur de la pêche, ...

Favoriser la protection de l'environnement et des ressources naturelles,

Favoriser le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie dans les zones côtières maritimes et lacustres concernées par les activités de pêche et d'aquaculture,

Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche. »

Cf. COM/2004/0497 final – CNS 2004/0169, Titre I, Chapitre II, Article 4

3 - Le FEP : un rappel à l'ordre en matière d'effort de pêche

L'article 6 de la proposition de la Commission: un rappel à l'ordre en matière d'effort de pêche :

« les opérations financées par le Fonds ne doivent pas contribuer directement ou indirectement à l'augmentation de l'effort de pêche » ,

sous peine de voir s'appliquer l'article 16 du règlement CE N° 2371/2002 portant sur la suspension de l'assistance financière pour l'État membre n'ayant pas respecté la politique communautaire en matière d'effort de pêche.

4 – Le FEP : Une expression du pouvoir de contrôle, de substitution et de sanction de la Commission

La Commission s'assure, au travers de l'article 10 de sa proposition:

un pouvoir de contrôle : « elle s'assure de l'existence et du bon fonctionnement dans les Etats membres des systèmes de gestion et de contrôle »,

de sanction : « ... elle interrompt, retient ou suspend tout ou partie des paiements en cas de défaillance des systèmes de gestion et de contrôle nationaux ... elle s'assure du remboursement du préfinancement et procède au dégagement d'office des engagements budgétaires. »

de substitution : « ... et applique tout autre correction financière requise, à l'égard des Etats membres, ... »

afin de s'assurer que les Fonds soient utilisés par les Etats membres dans le respect de la légalité, de la régularité et de la conformité au principe de bonne gestion financière.

5 - Les moyens financiers attribués au FEP

4 963 millions d'euros pour la période de programmation 2007 – 2013,
700 millions d'euros par an pour l'ensemble des 25 Etats membres,

Pour le reste des régions, les montants
seront répartis parmi les Etats membres
selon :

Les trois quarts de
l'enveloppe financière,
soit 525 millions d'euros,
seront alloués aux régions
les plus désavantagées et
dans les nouveaux Etats
membres, c'est à dire
celles relevant du nouvel
objectif « convergence »,

- l'importance du secteur de la pêche,
- le nombre de personnes actives dans le secteur,
- les ajustements jugés nécessaires pour la pêche et pour la continuité des activités.

6 - Les orientations et programmations du FEP

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU FEP

Les orientations stratégiques du FEP sont issues de la décision de l'Union Européenne d'établir un cadre de référence pour la contribution du FEP par le biais d'une décision du Conseil européen. Parallèlement, un Plan stratégique National couvrant le secteur de la pêche se doit d'être mis en place par les Etats membres en concertation avec les partenaires prévus (collectivités territoriales et locales,...) ainsi que la Commission et basé sur:

- La réduction de l'effort de ou de la capacité de pêche et l'identification des moyens et délais pour atteindre ces objectifs dans la pêcherie et la flotte nationale,
- Le développement des secteurs de l'aquaculture, de l'industrie de la transformation et de commercialisation,
- La stratégie pour mettre en œuvre les exigences en matière d'inspection et de contrôle des opérations de pêche, de collecte de données et d'information sur la PCP,
- La stratégie d'approvisionnement en produits de la pêche ainsi que le développement des activités de pêche dans les eaux non communautaires,
- La stratégie de développement des zones côtières et les critères de délimitation de ces zones.
- L'état de l'ensemble du secteur de la pêche,
- L'évolution de l'impact environnemental,
- L'allocation indicative des ressources financières mises à disposition dans le cadre de la PCP ainsi que les pourcentages de cofinancement.

LA PROGRAMMATION DU FEP

Chaque programme opérationnel national est un véritable cahier des charges, se devant de comporter :

- Les axes prioritaires définis tels que dans les orientations stratégiques, leurs objectifs et leurs impacts,
- Une description résumée des mesures envisagées,
- La complémentarité avec les actions prévues au titre du Fonds de développement rural et des autres Fonds structurels,
- Un plan de financement.

7 - Les axes prioritaires du FEP

LES MESURES EN FAVEUR DE L'ADAPTATION DE LA FLOTTE DE PECHE COMMUNAUTAIRE :

Les aides publiques aux armateurs et équipages affectés par des plans nationaux d'ajustement des efforts de pêche,
Les investissements à bord des navires,
Les compensations socio – économiques d'accompagnement à la gestion de la flotte, y compris la formation professionnelle.

AQUACULTURE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE :

La diversification vers de nouvelles espèces et la production d'espèces ayant de bonnes perspectives de marché,
La mise en œuvre de techniques d'élevage réduisant substantiellement l'impact environnemental par rapport aux pratiques normales dans le secteur de la pêche,
Le soutien aux activités aquacoles traditionnelles qui sont importantes à la fois pour la préservation du tissu économique et social, et celle de l'environnement,
Les mesures d'intérêt collectif et la formation professionnelle,
La compensation de l'utilisation de méthodes de production aquacole contribuant à la protection de l'environnement et à la préservation de l'espace naturel,
La mise en œuvre de mesures en matière sanitaire et vétérinaire.

MESURES D'INTERET COLLECTIF :

La contribution de manière durable à une meilleure gestion ou conservation des ressources, ou à la transparence des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture,
Les investissements collectifs en matière d'aménagement de sites d'élevage, de traitement des effluents, ou d'achat d'équipement de production, de transformation, ...
La promotion de partenariat entre les scientifiques et les professionnels du secteur de la pêche,
L'amélioration de la gestion et du contrôle des conditions d'accès à certaines zones de pêche,
La promotion de l'organisation de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche,
La promotion des mesures volontaires de réduction de l'effort de pêche en vue de la conservation de la ressource,
L'utilisation d'innovations technologiques qui n'augmentent pas l'effort de pêche.

7 - Les axes prioritaires du FEP (suite)

DEVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES COTIERES DE PECHE :

Le maintien de la prospérité économique et sociale des zones et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture,

Le maintien et le développement de l'emploi dans les zones côtières de pêche, à travers le soutien à la diversification ou à la reconversion économique et sociale des zones confrontées à des difficultés socio – économiques suite à l'évolution du secteur de la pêche,

La promotion de la qualité de l'environnement côtier,

Le soutien et le développement de coopérations entre zones côtières de pêche nationales ou transnationales.

ASSISTANCE TECHNIQUE :

Des études liées à la préparation des orientations stratégiques de la Communautés, du rapport annuel de la Commission,

Des évaluations, expertises, statistiques et études, y compris celles de caractère général relatives à l'action du Fonds,

Des actions destinées aux partenaires, aux bénéficiaires de l'intervention du Fonds et au public, y inclus des actions d'information,

Des actions de dissémination, de mise en réseau, de sensibilisation, de promotion de la coopération et d'échange d'expérience au niveau de la Communauté,

La mise en place, le fonctionnement et l'interconnexion des systèmes informatiques de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation,

L'amélioration des méthodes d'évaluation et l'échange d'informations sur les pratiques en la matière,

La constitution de réseaux au niveau transnational et communautaire des acteurs du développement durable des zones côtières de pêche en vue de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, stimuler et faire aboutir les coopérations transrégionales et transnationales ainsi que la diffusion de l'information.

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DE LA DEUXIEME PHASE DE L'ETUDE PROSPECTIVE



Etude prospective de la filière pêche dans la Région Nord Pas de Calais

- Etape intermédiaire 2^{ème} Phase -



Idées générales ressortant de la table ronde :

- Priorité au financement de la recherche pour encourager l'économie d'énergie
- Priorité pour la valorisation des produits et le développement du marché
 - Priorité au développement des innovations techniques
- Nécessité de parer au plus pressé avant de définir stratégies à plus long terme.
- La question du « risque sanitaire » à développer dans l'étude Prospective pêche, car les autorisations en dépendent ainsi que la valorisation et la commercialisation

ENJEU n°1 : L'INSTALLATION DES PECHEURS et le RENOUELEMENT des FLOTTILLES

- **PROBLEMATIQUE n°1 : Aider à la première installation**
(Assurer la relève en incitant à la création d'entreprises de pêche)
- **PROBLEMATIQUE n°2 : Optimiser les coûts d'investissement**
(Renouveler les outils de production pour favoriser la transmission d'entreprises de pêche)
- **PROBLEMATIQUE n°3 : Optimiser les coûts d'investissement**
(Faciliter l'accès à la propriété : accompagnements financiers à la 1^{ère} installation)

ENJEU n°2 : LA RENTABILITE du METIER

- **PROBLEMATIQUE n°1 : Augmenter le chiffre d'affaires** (Garantir l'accès à la ressource)
- **PROBLEMATIQUE n°2 : Augmenter le chiffre d'affaires** (Mieux valoriser les produits)
- **PROBLEMATIQUE n°3 : Diminuer les coûts de production** (Alléger la dépendance énergétique)
- **PROBLEMATIQUE n°4 : Diminuer les coûts de production** (Optimiser les coûts de services à terre)

ENJEU n°3 : L'ATTRACTIVITE du METIER

- **PROBLEMATIQUE n°1 : L'image du métier, nécessité d'une communication positive**
- **PROBLEMATIQUE n°2 : Assurer la promotion sociale au sein du secteur via la formation et la sensibilisation**
- **PROBLEMATIQUE n°3 : Améliorer les conditions de travail et de vie** (La sécurité à bord et en mer)
- **PROBLEMATIQUE n°4 ; Améliorer les conditions de travail et de vie** (niveau de vie, conditions salariales...)

Peu de jeunes dont les parents ne pratiquent pas le métier de pêcheur s'intéressent à celui-ci. Le projet européen EQUAL a pour objectif de trouver des moyens de remédier à ce problème. Les professionnels ont souligné la difficulté de sélectionner des jeunes entrants qui, une fois les premiers séjours en mer, réalisent leur désintérêt pour le métier. Il a été proposé que des embarquements en mer soient réalisés avant l'entrée dans l'école afin de s'assurer de la réelle motivation des jeunes pour le métier. Existence des marées découvertes (seulement pour le CIN et pas pour toutes les formations) pour éviter justement ce problème, mais encore insuffisantes aux yeux des professionnels.

Ces jeunes sont confrontés dès leur sortie d'étude à la gestion de leur entreprise. D'une part pour ceux qui arrivent via le CIN, un accompagnement en début d'activité leur permettrait de viabiliser leur activité au plus vite. Une charte pourrait être mise en place pour définir les aides à leur proposer.

D'autre part pour les jeunes qui accèdent à l'armement, un tutorat par les professionnels pourrait aussi leur permettre de bénéficier des acquis des professionnels.

La formation professionnelle en cours d'activité est problématique pour les professionnels qui ne sont pas payés pendant les sessions alors que ces formations sont souvent longues.

Le travail de concertation entre la Région et les professionnels a été souligné pour le financement de la formation. Les professionnels présents lors de la réunion ont toutefois indiqué que, trop souvent, les stagiaires, financés par ces derniers, étaient libres de partir pour un autre bateau. Ils ont proposé de trouver un moyen de lier les stagiaires à l'entreprise qui finance, par exemple sous une forme de contrat.

Le Conseil Régional a indiqué que, dans le cadre du FEP, l'entrée des pêcheurs dans le monde professionnel et la formation en cours d'activité étaient des sujets en phase d'étude et que la région se déterminera une fois les conclusions du travail obtenues. Un schéma régional de formation est à l'étude et devrait aboutir à une vision à cinq ans dans le domaine des formations construit avec l'ensemble des partenaires et des territoires.

ENJEU n°1:

L'INSTALLATION DES PECHEURS et le RENOUVELLEMENT des FLOTTILLES

PROBLEMATIQUE n°1 : Aider à la première installation : assurer la relève en incitant à la création d'entreprises de pêche

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	Désaffection des jeunes pour le métier	FEP : Les mesures de formation et d'encouragement à la formation destinées aux jeunes pêcheurs désirant devenir pour la première fois propriétaires d'un navire de pêche	-Les mesures régionales d'incitation à la création d'entreprise existent mais pas dans le secteur spécifique de la pêche
National	Comment favoriser l'installation des jeunes alors qu'actuellement les bateaux ne sont pas viables (exemple de la situation actuelle 1 à 2 semaines sans salaire du fait du coût du carburant)		-Pas d'existence de cap création pêche (Projet EQUAL appliqué aux régions de l'AGLIA mettant entre autre en relation les cédants et repreneurs de société de production de la branche « amont » de la filière pêche)
Régional	Rigidité des procédures d'accès à la propriété Faible mobilité interne, cloisonnement sectoriel important (inertie des règles et normes en la matière) Parcours fréquent du type : Début à la pêche / puis reconversion / puis retour à la pêche Contraintes réglementaires européennes et nationales de plus en plus pesantes décourageant les plus volontaires	- Mesures Régionales d'incitation à la création d'entreprises: - Structures locales d'accompagnement (type charte EQUAL 1 ; « Cap création pêche ») - Parrainage/tuteurs - Rôle des conjointes (BCCEAM)	-Problème d'installation des jeunes issus de famille de pêcheurs - impossibilité de devenir patron pour les enfants de pêcheurs (accès à la propriété limité, et difficultés pratiques de l'accès aux brevets, or de plus en plus de brevets sont exigés) -favoritisme en faveur des recrues de l'ANPE (Bac ou Bac + 2 / non issus des familles de pêcheurs / souvent manque de motivation) -départ des jeunes, formés, vers les ferries plus attractifs (perte pour le patron ayant investi dans la formation de ses matelots. CF id. CIN) -BCCEAM : -existence de projet de formation dans la Région pour les femmes : orienté vers la comptabilité et l'administratif -femmes demandeuses participent déjà largement à l'administration et à la gestion (principalement dans le secteur petite pêche) -En Écosse application très souple de la réglementation communautaire, contrairement à ici

PROBLEMATIQUE n°2 : Optimiser les coûts d'investissement, renouveler les outils de production pour favoriser la transmission d'entreprises de pêche

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	<p>Gestion de l'effort de pêche : contraintes POP</p> <p>FEP : Problème avec projet innovant / pas d'aide à l'équipement</p> <p>Fin des aides IFOP à la construction</p> <p>La gestion des coûts est difficile car la consommation en carburant reste élevée</p>	<p>En matière d'investissement à bord des navires de pêche et de sélectivité :</p> <p>Le FEP peut contribuer au financement d'équipements, peut contribuer au financement d'investissements visant à la sélectivité des engins de pêche, et en matière de petite pêche</p> <p>En matière de mesures d'intérêts collectifs, l'utilisation d'innovations technologiques qui n'augmentent pas l'effort de pêche :</p> <p>Le FEP soutient des projets pilotes, dans le but d'acquérir puis de diffuser de nouvelles connaissances techniques</p>	<p>-La réduction de l'effort de pêche doit impliquer une augmentation du prix du poisson, sinon c'est intenable</p> <p>-Remplacement à l'identique des bateaux car interdiction d'augmenter la capacité de pêche</p> <p>-FEP plus orienté vers innovation technologique</p> <p>-Problème avec la politique de renouvellement IFOP impliquant l'impossibilité d'investir à nouveau d'ici 20 ans car financement lourd (Si les pêcheurs avaient anticipé la hausse du carburant, ils auraient pensé les bateaux autrement)</p> <p>-Encourager la relève interne</p>
National			
Régional	Vieillessement des outils	Programme de renouvellement des flottilles 2005-2006	

PROBLEMATIQUE n°3 : Optimiser les coûts d'investissement, faciliter l'accès à la propriété : accompagnements financiers à la 1^{ère} installation

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	<p>Arrêt de certaines aides PCP/lignes directrices IFOP et du nouveau FEP</p> <p>Remise en cause des aides SOFIPECHE</p>	<p>FEP :</p> <p>Mesures de formation et d'encouragement à la formation destinées aux jeunes pêcheurs désirant devenir pour la première fois propriétaires d'un navire de pêche</p>	<p>-SOFIPECHE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avec la hausse des prix du carburant difficulté à payer au bout de 5 ans -Fonds de garantie -Problème d'euro compatibilité -Problème de subvention directe interdite par l'UE <p>-FINORPA</p> <ul style="list-style-type: none"> -fonds régional mais pas pour la pêche actuellement -Possibilité d'y greffer la pêche
National	Euro - compatibilité	Mesures fiscales	<p>-Exemple de la Bretagne et de la Basse Normandie qui ont mis en place un livret épargne formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pas incitatif car le patron épargne lui même pour sa formation (plus lien entre CRPMEM et Banque ?) -Épargne de 4000€ en moyenne mais trop faible pour payer l'ensemble de la formation -Pas efficace dans sa forme actuelle
Régional		<p>Accompagnement Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides à la création - Livret épargne/formation 	

ENJEU n°2:

La RENTABILITE du METIER

La situation économique des professionnels est de plus en plus difficile. L'équipement des bateaux nécessite de plus en plus d'investissements lourds sans retour financier à court terme. Le prix du gasoil qui croît considérablement et les volumes débarqués de plus en plus faibles pour des prix moyens qui ne permettent pas de pallier ce déficit.

A propos de l'augmentation du gasoil, il a été souligné que la recherche de nouvelles technologies moins coûteuses en carburant était incitée financièrement (FEP). Les pêcheurs ont signalé qu'ils avaient investi dans la construction de nouveaux bateaux identiques aux anciens en terme de mode de propulsion et qu'il leur serait difficile de réinvestir dans des nouveaux équipements. Les cotisations au FPAP ne seront plus suffisantes pour pallier l'augmentation du carburant. Les techniques de pêche pourraient être un autre moyen de réduire la consommation en carburant.

Pour la baisse des débarquements, la recherche d'une meilleure valorisation des produits est un fait acquis pour les professionnels, notamment par le biais de la marque filière Opale. Il a été souligné les exigences croissantes demandées aux professionnels entre la durée du travail qui s'allonge, les règles sanitaires, le développement de la qualité des produits. Il a été discuté des moyens de répercuter l'augmentation des coûts de production alors que les prix sont définis par la loi de l'offre et de la demande. La taxe sur le prix du poisson à la consommation a été évoquée.

PROBLEMATIQUE n°1 : Augmenter le chiffre d'affaires, garantir l'accès à la ressource

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	- PCP : limitations d'accès à la ressource (QI et QIT ; Plans de restauration ...)	Mesures d'intérêt collectif du FEP	-Conforter les démarches de co-expertise (sélectivité, productivité, etc ...) entreprises par la Région NPdC et consolider les partenariats avec les scientifiques :
National	- Evaluation des stocks - Gestion fondée sur l'antériorité : problème pour la 1 ^{ère} installation	Co - expertise entre scientifiques et professionnels Mise en place d'arrêts biologiques	-études en cours avec collaboration professionnels et scientifiques sur certaines espèces (Rouget – Barbet, etc ...), -attente de la communication et valorisation des résultats de ces études : Communication des données attendues car financement des études implique une diffusion publique des résultats (prévu pour novembre 2005), - Pôle Halieutique = lieu idéal pour l'échange entre Scientifiques et professionnels, - bonnes bases régionales pour favoriser la coopération entre OP / scientifiques / CRPMEM (Mais manque de communication et de visibilité hors région)
Régional	-Contraintes réglementaires de plus en plus fortes : -PPS -Licence -Quotas -évaluation scientifique	Programme de sélectivité Licences, PPS	-Intérêt des pêcheurs pour une zone marine protégée (comme en mer d'Iroise) ? -Participation des marins du NPDC et priorité d'accès au parc pour les locaux, mais dossier difficile -Difficulté accrue du fait de l'extraction de granulats, de ses conséquences observées sur la ressource et les fonds marins

PROBLEMATIQUE n°2 : Augmenter le chiffre d'affaires, mieux valoriser les produits

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux préoccupations actuelles des consommateurs (qualité ; sécurité ; traçabilité ...) - Contraintes liées au cahier des charges (coûts de production ; contrôle qualité ; traçabilité ...) -L' Arrivée de poisson d'importation : problème de concurrence sur le Rouget avec les hollandais 	<p>Mettre à profit le FEP : mesures relatives à l'aquaculture, à la transformation et à la commercialisation/ mesures d'intérêts collectifs/ ou ayant trait au développement durable des zones côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Halieutique / OFIMER <ul style="list-style-type: none"> -Nutrition et santé : créneau porteur à développer -Importance de valoriser les produits au niveau national et local -et d'isoler les filières typiquement régionales, de les spécifier - Filière Opale <ul style="list-style-type: none"> -plus ou moins efficace : seuls quelques mareyeurs jouent le jeu de la qualité mais la plupart ne suivent pas. Pour s'en sortir, le seul levier des pêcheurs c'est le prix du poisson... -les contraintes fortes et les efforts des producteurs pour la qualité ne sont pas récompensés par le prix -existence d'un cahiers des charges (espèces / mareyage / pêche) - Les poissons les plus nutritifs (teneur en Omega 3 etc ...) sont ceux pour lesquels les prix sont les plus bas, car il n'existe pas de marché alors que les stocks sont abondants - Augmentation des prix quand la ressource diminue et inversement ce qui ne permet pas d'assurer des périodes plus rentables pour équilibrer alors que les prix pour les consommateurs restent eux élevés -Importance de la valorisation des produits régionaux <ul style="list-style-type: none"> - rôle du Pôle Halieutique - nécessité de connaître les attentes des consommateurs et de s'y conformer ? -Valoriser les produits locaux notamment certaines espèces très présentes comme le Hareng pour lequel il n'existe pas ou plus de marché (étude au sein du pôle filière halieutique comme pour le lieu noir ?) -Demande de quotas pour certaines espèces (ex des espèces rejetées comme le cabillaud car pas de quotas) -Problème d'harmonisation entre Amont / Aval / Consommation, chaque secteur étant mu par des contraintes différentes
National	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de traçabilité et d'information sur les produits à combler 		
Régional	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Production locale</u> : Assurer une plus grande régularité des approvisionnements Faibles volumes Pourtant des retraits sous criée et méventes importantes (concurrence des importations et compatibilité offre/demande) -Situation difficile pour la pêche locale car : <ul style="list-style-type: none"> -Baisse des quotas -Baisse des prix -Hausse du prix du gasoil -Hausse de la concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> - Marque collective Filière d'Opale : comment faciliter la mission du pôle filière halieutique ? - Organisation de l'aval de la filière 	

PROBLEMATIQUE n°3 : Diminuer les coûts de production, alléger la dépendance énergétique

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE		<p>Taxe 'ad valorem' sur le prix du poisson consommé +</p> <p>Le FEP soutient des projets pilotes, dans le but d'acquérir puis de diffuser de nouvelles connaissances techniques</p>	<p>-Valorisation de la taxe OP : -taxe OP à transformer, ne pas accumuler les taxes,</p> <p>-indexation du prix du gasoil sur les prix de la production : -mise en place d'un fonds sur la recherche en énergie,</p> <p>-FPAP : plus d'engagement de Europe / État / OP ,</p>
National	<p>Prix du baril</p> <p>Parité € / \$</p>	<p>FPAP (Fonds de Prévention des Aléas Pêche)</p>	<p>-Baisse des coûts : -repenser la construction des bateaux, -baisse de la consommation en gasoil, -double énergie à bord, -existence de recherche au niveau national, -Région - recherche sur biocarburant / huile végétale, -voir l'ADEME : réunion entre l'ADEME et le CRPMEM pour déterminer comment la Région pourrait encourager la recherche envers les économies d'énergie comme l'utilisation d'huile végétale brute dans les bateaux (cf. initiatives Régionales entamées en Basse-Normandie),</p>
Régional	<p>Importance de la consommation en carburant (éloignement des zones de pêche)</p> <p>-Plus d'aide de la part des techniciens Ifremer dans le NPDC</p>	<p>Diminution des coûts de distribution (éloignement + volume)</p> <p>Bases avancées</p> <p>Financement de la recherche pour encourager des économies d'énergie</p>	<p>-Possibilité d'utiliser dans les moteurs : -fuel lourd, -Gaz,</p> <p>-Développer une réflexion avec les producteurs de moteurs : -En attendant une évolution technique : situation d'urgence et nécessité de trouver des solutions immédiates,</p> <p>-A moyen terme nécessité d'une évolution des techniques de pêches.</p>

PROBLEMATIQUE n°4 : Diminuer les coûts de production, Optimiser les coûts de services à terre (les charges d'exploitation des navires liées au port, les services portuaires, l'avitaillement, les déchargements et conditionnement, ...)

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE		Le FEP assure un soutien d'investissement relatif à des ports de pêche et contribuant à l'amélioration des services offerts aux pêcheurs	-L'augmentation du coût pour assurer la qualité des produits (à bord), mais les aménagement sur les quais ne permettent pas d'assurer cette qualité une fois à quai (exemple des caisses de poisson qui traînent trop longtemps)
National	Diminution des débarquements à BL (baisse de la PI ; bases avancées ; quotas) :		-Intérêt pour des aménagements portuaires permettant d'assurer la qualité des produits après la débarque du poisson
Régional	moins de taxes de débarquements acquittées, conséquences pour personnel à terre et le port lui-même Incidence potentielle à terme sur les éventuels investissements portuaires	Trouver d'autres recettes que les taxes de débarquement et chercher des subventions Y a-t-il des coûts de services compressibles ? Si oui, lesquels et dans quelles mesures ? Sur quels types de services la Région peut-elle intervenir financièrement ?	-Problème pour le port : baisse des taxes portuaires car moins de débarquements -Problème de décision et de financement du à la décentralisation -Région, investissement portuaire: - Port de Boulogne : moins de ressources et nécessité d'opérer des investissements rapidement - Port de Calais : ressources importantes et pas besoin d'aménagement à plus ou moins 10 ans - Port de Dunkerque : port autonome donc la Région ne décide pas des investissements portuaires (rôle de l'Etat) mais finance en partie les projets -Boulogne importance de la « chaîne du froid » -Baisse des coûts de stockage et logistique avec développement d'autres filières (comme fruits et légumes) en plus de celle du poisson -Pôle de compétence de financement : -30% Départemental Conseil Général -20 % communauté d'agglomération ou collectivités locales -50% Région

ENJEU n°3 :

L'ATTRACTIVITE du METIER

L'ensemble des personnes présentes lors de la réunion s'est accordé sur le déficit d'image de la profession. Il a été souligné le travail fourni dans ce cadre et le faible retour en comparaison des coûts induits par des campagnes de communication. Le milieu de la pêche est un petit secteur à faibles moyens qui ne peut contrer les gros lobbies écologistes pouvant détruire le travail réalisé pour réhabiliter l'image des pêcheurs, compte tenu des moyens financiers de ces organisations. La solution peut se trouver au travers de l'image que les pêcheurs veulent bien communiquer au quotidien auprès du grand public.

La pêche professionnelle est le secteur d'activité présentant le plus d'accidents au sein des métiers manuels. Les pêcheurs présents à la réunion ont souligné les difficultés auxquelles ils sont confrontés avec les contraintes de non renouvellement de la flotte imposées par l'Union Européenne, les obligeant à travailler avec un outil de production pouvant être dangereux et la réduction des équipages afin de baisser les coûts d'exploitation.

PROBLEMATIQUE n°1 :L'image du métier, nécessité d'une communication positive

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
U.E.	Image traditionnelle de la pêche négative et des métiers manuels en général, essentiellement véhiculée en période de crise par :	FEP « Mesures d'intérêt collectif »: Les différentes mesures axées sur la promotion et la valorisation des actions professionnelles en collaboration avec les scientifiques ou d'autogestion	-La communication a un coût important -Nécessité d'une communication dans la durée et régulière / non pas simplement événementielle : - Travail de fond à réaliser pour communiquer sur la réalité des pratiques
NATIONAL	- certains marins eux-mêmes (difficultés du métier)	Revaloriser l'enseignement technico - professionnel	-Difficile de communiquer positivement, en période de crise -Depuis 30 ans fierté du métier -Aujourd'hui « honte du métier » : -Subvention et dépendance -Destruction des ressources et environnement (dauphins / phoques)
REGIONAL	- une médiatisation « pessimiste » du secteur (beaucoup d'idées préconçues) Mais existence d'un « vivier » de pêcheur (fort attachement à la région – faible mobilité - et au métier) Augmentation de la consommation malgré des problèmes de communication	- Améliorer la communication sur les pratiques gestionnaires - Consolider les partenariats et actions en cours depuis quelques années auprès des jeunes et des actifs/inactifs des autres secteurs (partenariats avec ANPE ; missions locales pour l'emploi) - Manifestations portuaires, actions collectives, incitations Régionales (portes ouvertes, salons, « Terre en fête »...) - attractivité de la filière et du site, aménagement portuaire	-Image très négative par rapport à l'environnement -Amélioration avec le temps de la relation avec IFREMER -Pas d'intérêt pour les pêcheurs de détruire la ressource qui leur permet de vivre et pour laquelle ils ont investi pour eux et leurs enfants. Communiquer sur le fait que les pêcheurs sont les premiers garants de leur environnement -Avec la nécessité d'augmentation de la rentabilité / la valorisation du métier diminue

PROBLEMATIQUE n°2 : Assurer la promotion sociale au sein du secteur via la formation et la sensibilisation

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	Manque de visibilité des différentes formations et possibilités de carrière	FEP	-CRPMEM travaille sur la formation avec l'ANPE et la Région, mais différents problèmes sont rencontrés pour : - la formation continue - les brevets - le salaire après la formation - la formation au brevet supérieur des marins confirmés, qui implique une baisse de salaire (bien que la formation en elle même soit financée)
	Manque de passerelles entre les formations professionnelles maritimes et les autres filières terrestres	Soutien à la diversification des activités en vue de promouvoir la pluriactivité des personnes Les mesures de formation et d'encouragement à la formation destinées aux jeunes pêcheurs désirant devenir pour la première fois propriétaires d'un navire de pêche	-Région : mise en situation d'égalité entre les stagiaires de différentes origines (ANPE / Secteur pêche)
National	Optimiser les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes		-Région travaille déjà pour le renouvellement de la main d'oeuvre et la formation
	Problèmes d'adaptation des formations avec les spécificités des métiers	Sensibiliser les acteurs de la filière sur les nouvelles modalités de formations proposées Favoriser l'adaptation des formations aux spécificités des métiers : exemple des CIN (Certificat d'Initiation Nautique) par alternance expérimentés à Boulogne Tutorat pour l'alternance, à l'image d'autres secteurs, formation des tuteurs et charte ?	-Mais attente des déclinaisons nationales du FEP -Sollicitation des OP (pas seulement à la charge de UE et État) -Actuellement période d'observation mais pas d'action concrète - Pour les pêcheurs, problème d'organisation des formations lié aux conditions salariales et à l'aménagement du temps de travail -VAE « poudre aux yeux » -car pas d'aboutissement des dossiers -problème de dérogations non délivrées par les Affaires Maritimes. Ainsi le temps réel de navigation ne peut être validé.

-patron : pas d'accès à la VAE

-CIN « fumisterie » selon certains

-6 semaines de cours et abandons fréquents après la première marée

-réorientation des jeunes vers les ferries

-5/12 restent sur le bateau, ou au sein du secteur pêche

-Volonté des patrons d'aider les jeunes mais s'assurer qu'ils restent dans le secteur pour au moins un an

-Nécessité de faire des « Marées découvertes » au début ou avant la formation pour éviter la désaffection après la formation

-une possibilité serait de travailler 3 mois avant d'entamer une formation comme période d'essai

-Avant SEAFRANCE imposait à tous ses employés de posséder un CIN. Aujourd'hui création d'un CIN pêche et d'un CIN ferries

-Déjà mise en place d'un tuteur « lycée professionnel » qui fait le contact avec les tuteurs des jeunes en mer

Mise en place au niveau de la Région d'un schéma régional de formation :

-pêche incluse

-prospective (5 / 7 ans) pour les métiers et les outils de formation

PROBLEMATIQUE n° 3 : Améliorer les conditions de travail et de vie, Accroître la sécurité à bord et en mer

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	Taux d'accidents en augmentation et beaucoup plus élevés que dans d'autres métiers manuels	FEP : Investissement à bord des navires de pêche pour les navires de pêche de 5 ans d'âge et plus, l'augmentation du tonnage du navire du fait d'une modernisation du pont principal destinée à améliorer la sécurité à bord, les conditions de travail, l'hygiène et la qualité des produits est autorisée, à condition que cette modernisation n'entraîne pas un accroissement de la capacité de capture du navire. Maintien de la prospérité économique et sociale des zones et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	-L' attractivité du commerce sur les jeunes a pour cause les conditions de travail -La PCP et l'absence d'aide vont contre l'augmentation de la sécurité -Taille des bateaux réduite -pas de nouveaux bateaux – vieillissement -Contraintes impliquent une baisse des coûts et des effectifs à bord -Avant : 2 matelots sur la passerelle, aujourd'hui 1 seul (cause fréquente des accidents)
National	Vieillesse des hommes et de la flottille (conditions de travail et risques) Forte fréquentation du Déroit	CNPMEM Dossier sécurité VFI + CMCM Dossier sécurité IFOP	-Rémunération non garantie au réveil (« pas comme à l'usine »), implique une prise de risque plus grande -Difficultés supplémentaires à cause des éoliennes et extraction de granulats
Régional	Diversité des formes d'exploitation de la mer	- Formations et sensibilisation en complément des 2 volets UE (sécurité du navire) et FR (sécurité de l'équipage) - Aménagement de la zone littoral. Gestion locale et nationale des conflits d'usage - Innovations techniques en matière de sécurité et d'ergonomie	-Métier magnifique et assez sécurisé. Mais en 20 ans accumulation abusive des normes et des contrôles (exemple 9h de contrôle sur un bateau = « harcèlement ») : lorsque la période est difficile, la sécurité en pâtit (prise de risque) -Volonté partagée par les professionnels de voir disparaître ceux qui utilisent des petites mailles non réglementaires, mais dénoncent le manque de tolérance pour ceux qui respectent au mieux la réglementation (contrôles abusifs)

PROBLEMATIQUE n° 4 : Améliorer les conditions de travail et de vie, Niveau de vie, conditions salariales...

	CONTRAINTES / OPPORTUNITES	MOYENS POTENTIELS	REMARQUES FAITES DURANT LA REUNION
UE	<p>Production aléatoire et pratique du pourcentage (ou le partage des risques)</p> <p>Forte structuration syndicale et avancées sociales</p> <p>Aménagement du temps de travail et tradition relative au week-end à terre</p>	<p>FEP :</p> <p>Le soutien aux activités aquacoles traditionnelles qui sont importantes à la fois pour la préservation du tissu économique et social, et celle de l'environnement</p> <p>Le maintien et le développement de l'emploi dans les zones côtières de pêche, à travers le soutien à la diversification ou à la reconversion</p> <p>Maintien de la prospérité économique et sociale des zones et valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture</p>	<p>Possibilité d'aménager des mi-temps -non intéressant à la pêche -difficilement applicable</p> <p>voir enjeu1 problématique 1 : promotion des jeunes à l'interne difficile</p> <p>-Problème de santé, de stress généré par les contraintes, difficultés et contrôles : - Antidépresseur et insomnie</p> <p>-De plus en plus difficile de rentrer le vendredi, car période difficile : on accroît le temps de travail, ce qui nuit à la sécurité et aux conditions de travail (perte des acquis sociaux)</p> <p>- Négatif pour la ressource aussi : Avant le Week-end permettait un repos pour la ressource. Mais aujourd'hui dragage le week-end par d'autres intervenants (flottes étrangères)</p> <p>-Si la production est faible, coût très important pour les patrons car ils doivent assurer le salaire des marins</p>
National	<p>Des pratiques (modes de rémunération, gestion du temps de travail) variables selon les segments de la flottille</p>	<p>- Améliorer le dispositif de protection sociale - revaloriser le salaire minimum garanti</p>	<p>-Les jeunes, au sein des familles de pêcheurs, sont plus ou moins incités à travailler dans la pêche selon les périodes et la rentabilité du métier (cyclique)</p>
Régional		<p>- Conserver, faire respecter et développer les « acquis sociaux » (gestion du temps de travail...)</p>	

TROISIEME PARTIE

PRESENTATION DE LA TROISIEME PHASE DE L'ETUDE PROSPECTIVE



Étude prospective de la filière pêche dans la Région Nord – Pas de Calais

- Phase prospective -



SOMMAIRE

Introduction

Enjeu N°1: L'installation des pêcheurs et le renouvellement des flottilles

Problématique N°1 : Aider à la première installation, assurer la relève en incitant à la création d'entreprise de pêche

- Approche pessimiste
- Approche optimiste

Problématique N°2 : Optimiser les coûts d'investissement et de financement, faciliter l'accès à la propriété (accompagnement financier à la première installation)

- Approche pessimiste
- Approche optimiste

Enjeu N°2: La rentabilité du métier

Problématique N°1 : Augmenter le chiffre d'affaires, garantir l'accès à la ressource

- Approche pessimiste
- Approche optimiste

Problématique N°2 : Diminuer les coûts de production, alléger la dépendance énergétique, optimiser les coûts des services à terre (les services portuaires, l'avitaillement, les déchargements et conditionnements, ...)

- Approche pessimiste
- Approche optimiste

INTRODUCTION

- Genèse de l'étude – rappel

Travail et comités de pilotage précédents ont permis :

- . Phase 1 (mars 05): de dresser un état des lieux sur le plan économique, sociologique et juridique
- . Phase 2 (juin 05): de mettre en relation états des lieux et problématiques :
quels sont les enjeux pour la région ?

⇒ Trois enjeux cruciaux au regard desquels la filière pêche régionale a des contraintes ou opportunités particulières :

- 1) L'installation des pêcheurs et le renouvellement des flottilles (avec une question centrale : les droits à produire ?)
- 2) La rentabilité du métier
- 3) L'attractivité du métier

Réunion de préparation de la phase 3 (juillet 05) :

matériaux recueillis + urgences définies collectivement (phase 2) => 2 démarches :

- . 1ère : étude secondaire de l'enjeu 3 « attractivité du métier » :
méthode : études existantes (formation, image du métier, conditions de travail) + entretiens individuels
- . 2e : **PRIORITE**, à travers l'organisation de deux tables rondes, à l'étude sur :

- . **la rentabilité**

- . **les droits à produire à partir** de la problématique de l'installation des jeunes
CAR vieillissement de la population MAIS existence d'un vivier régional

. Phase 3 (octobre 05) :

Méthode : présentation de deux scénarios théoriques, extrêmes d'évolution relatifs aux **droits à produire** et à **la rentabilité** :

- les éléments juridiques et économiques déclencheurs
- leurs conséquences pour les activités locales

. Objectif = définir :

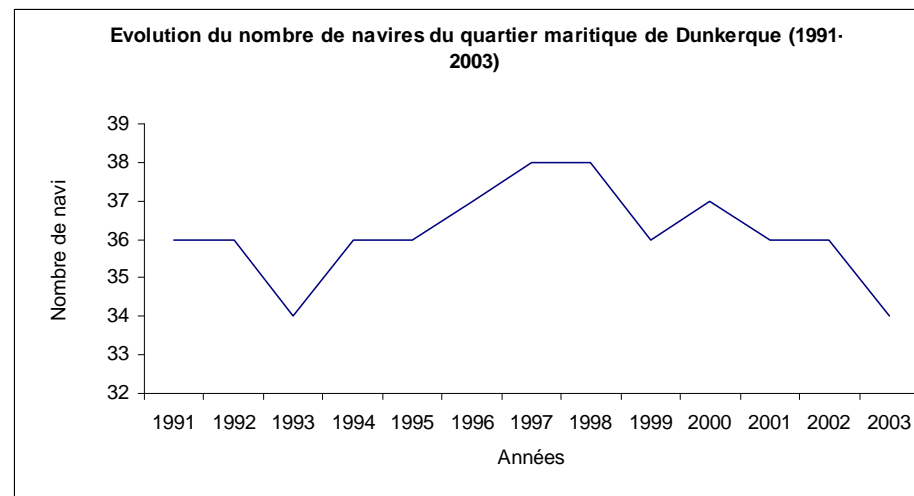
->un scénario souhaitable et plausible pour la région (les objectifs communs)

-> les leviers d'action possibles (les moyens)

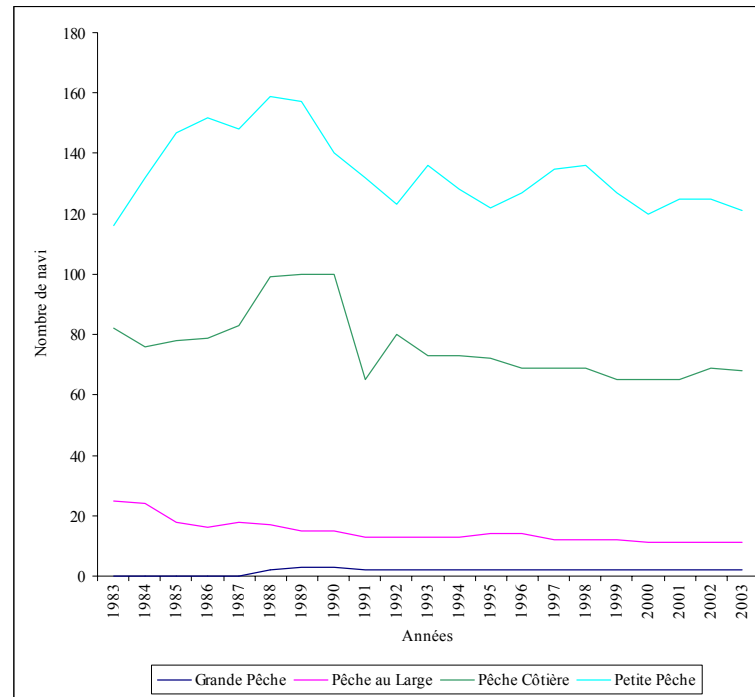
. N.B. : prise en compte de l'aval, mais étude spécifique rendue ultérieurement

2) Les évolutions durables (principales tendances depuis 1983) : Cf rapport PRPH

-Diminution du nombre d'unités dans les 2 QM = évolution nationale intensifiée à la fin des années 1980 (effets importants et durables de la politique structurelle entre 1988 et 1991)



Evolution du nombre de navires du quartier maritime de Boulogne selon le genre de navigation (1983-2003)



Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme

-Baisse de la capacité de pêche globale à partir du POP2,

2 indicateurs :

. le tonnage global :

-> -19% dans le QM de B/Mer,

-> -34% dans celui de DK

. la puissance globale :

-> -25% dans le QM de B/Mer

-> -23% dans celui de DK

- MAIS, ex QM de Boulogne :

. une augmentation du tonnage moyen :

- MAIS, ex QM de Boulogne :

. une augmentation du tonnage moyen :

-> +40% en PP

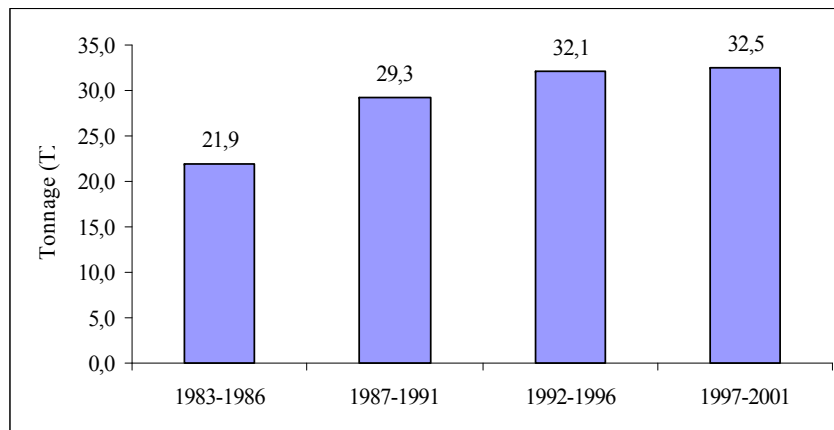
-> + 54% en PC

. une augmentation de la puissance moyenne :

-> +6,4% en PC

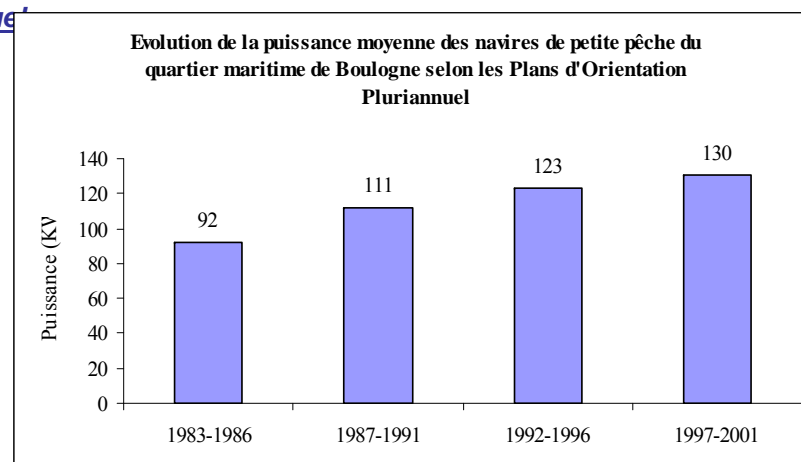
-> + 61% en PP

Evolution du tonnage moyen des navires armés pour la pêche artisanale, du quartier maritime de Boulogne selon les Plans d'Orientation Pluriannuel



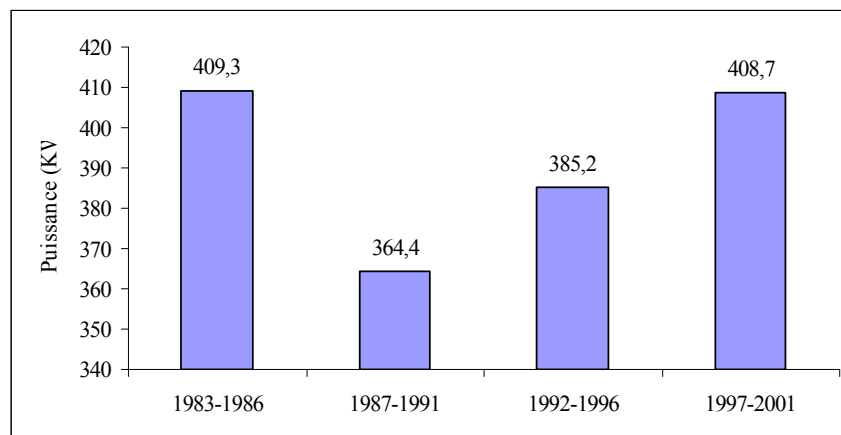
Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme

Evolution de la puissance moyenne des navires de petite pêche du quartier maritime de Boulogne selon les Plans d'Orientation Pluriannuel

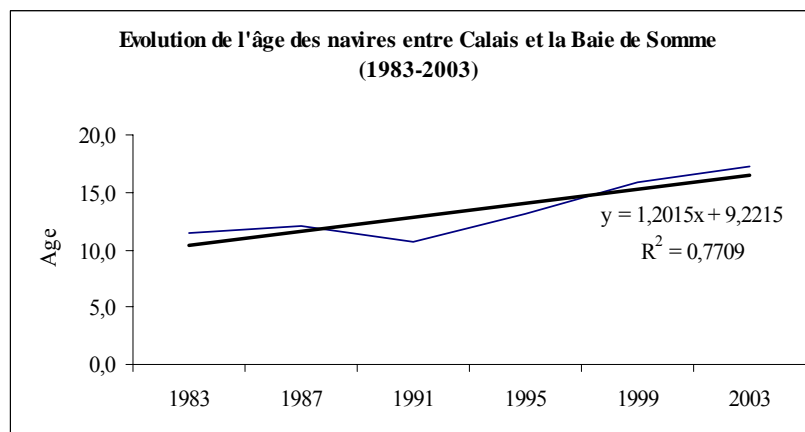


Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme

Evolution de la puissance moyenne des navires de pêche côtière du quartier maritime de Boulogne selon les Plans d'Orientation Pluriannuel

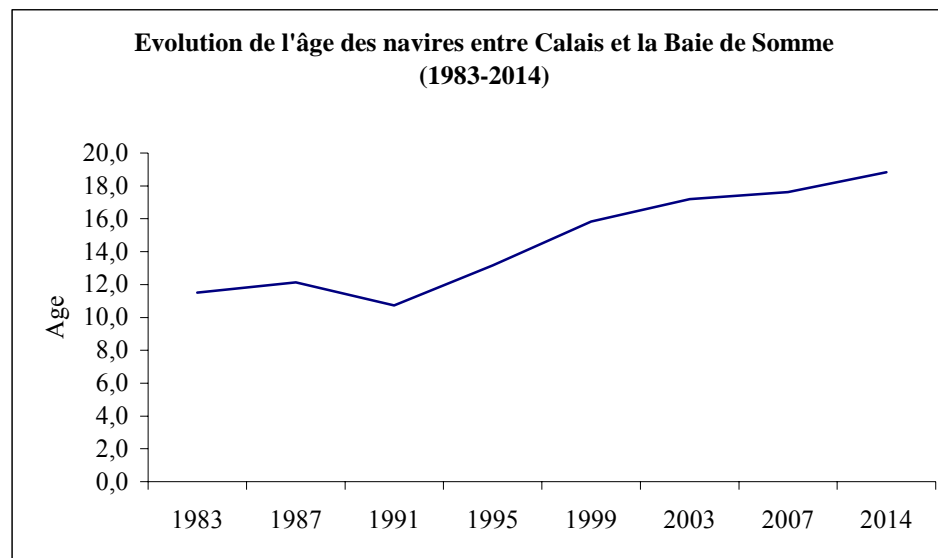


Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme
 - La baisse des effectifs a pour corollaire le vieillissement des outils :



Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme
 $R^2 = 0.77$: approximation par la régression linéaire de la courbe du nombre de navires de qualité moyenne.

Prévision



Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme

Année	198	198	199	199	199	200	200	201
Age	11,	12,	10,	13,	15,8	17,	17,	18,

Source : PRPH/IFRESI, d'après les données de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes Pas-de-Calais-Somme

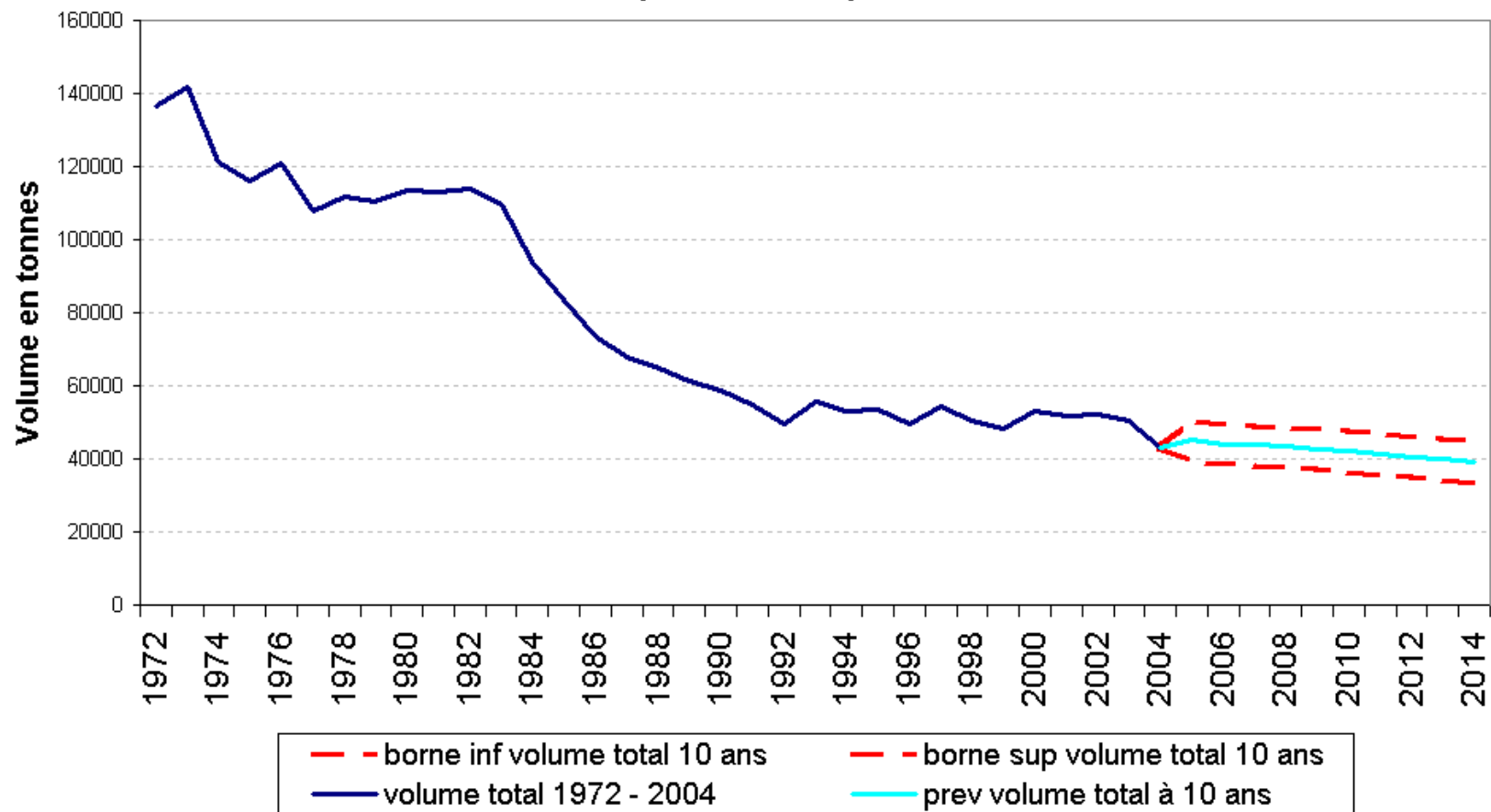
Dans le QM de Boulogne, la flottille est 2 fois plus âgée en 2003 qu'en 1983
relative jeunesse de la flottille de PC (capacité d'investissement et renouvellement soutenu par le fonds ifop)

NB : la PC a bénéficié de 57% des aides à la construction / 72% des aides à la sortie ont été octroyées à la PP

- La diminution globale s'accompagne d'une diminution de la production de 37,5 %
 - . baisse liée à celle de la PH fraîche (-48% d'unités et -55% de prod/unité)
 - . en PA, la prod/unité : + augmenté 26%

Annexe I: Historique et évolution attendue des débarquements sur la place boulonnaise (Le cas des volumes débarqués)

**Prévision à 10 ans des volumes totaux débarqués à Boulogne
(2005 - 2014)**



-Baisse du tonnage global mais hausse de la valeur : ex +198% à la PA

. augmentation des prix moyens de certaines espèces :

-> + en PH / - en PA

-> corrélations tonnage-prix variables

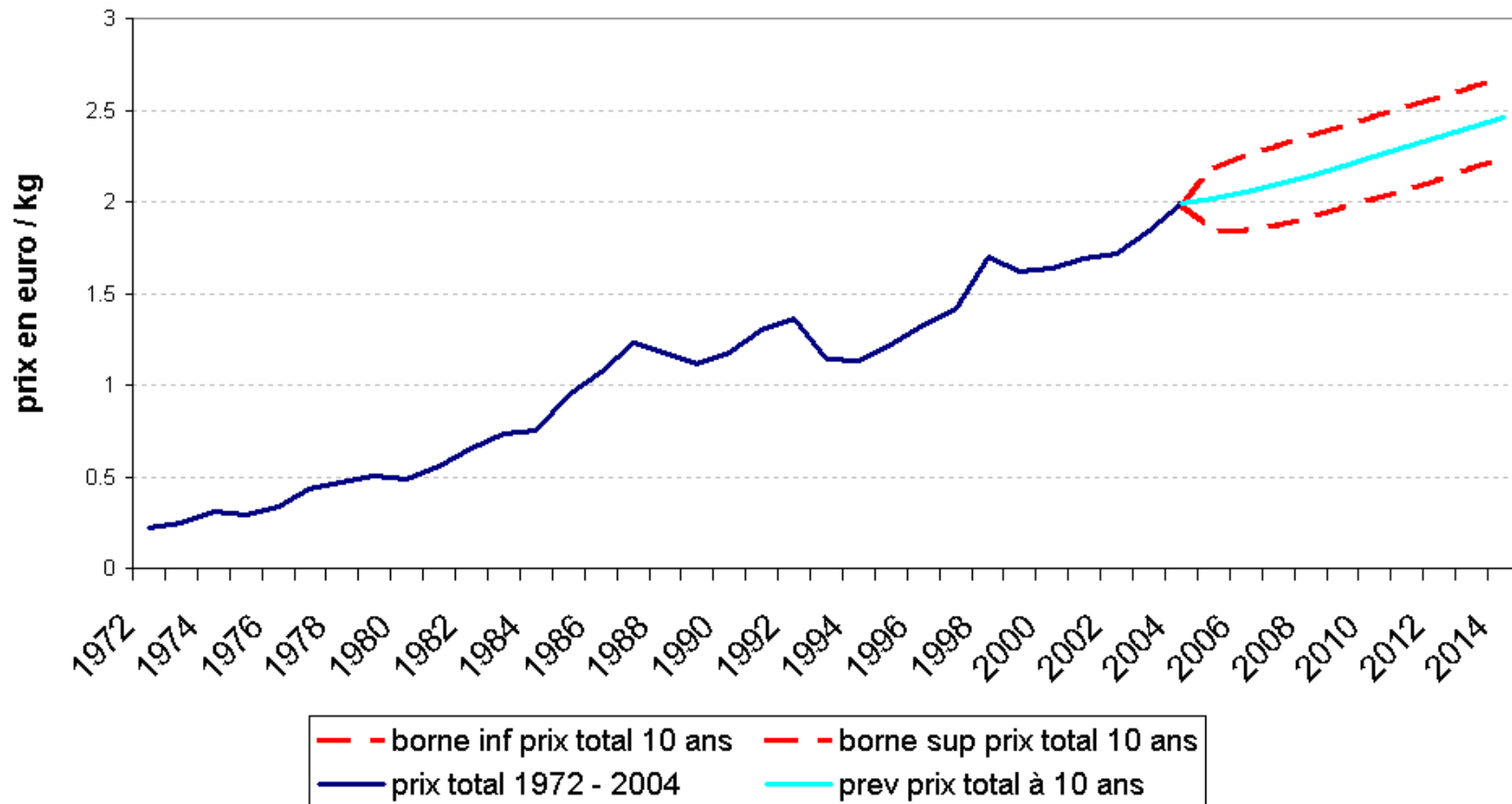
. report de l'effort de pêche sur des espèces de plus haute valeur marchande :

-> PH : espèces de grands fonds (effets quotas sur production et flottille)

-> PA : production de rouget multipliée par 8, d'encornet par 14, sole par 2

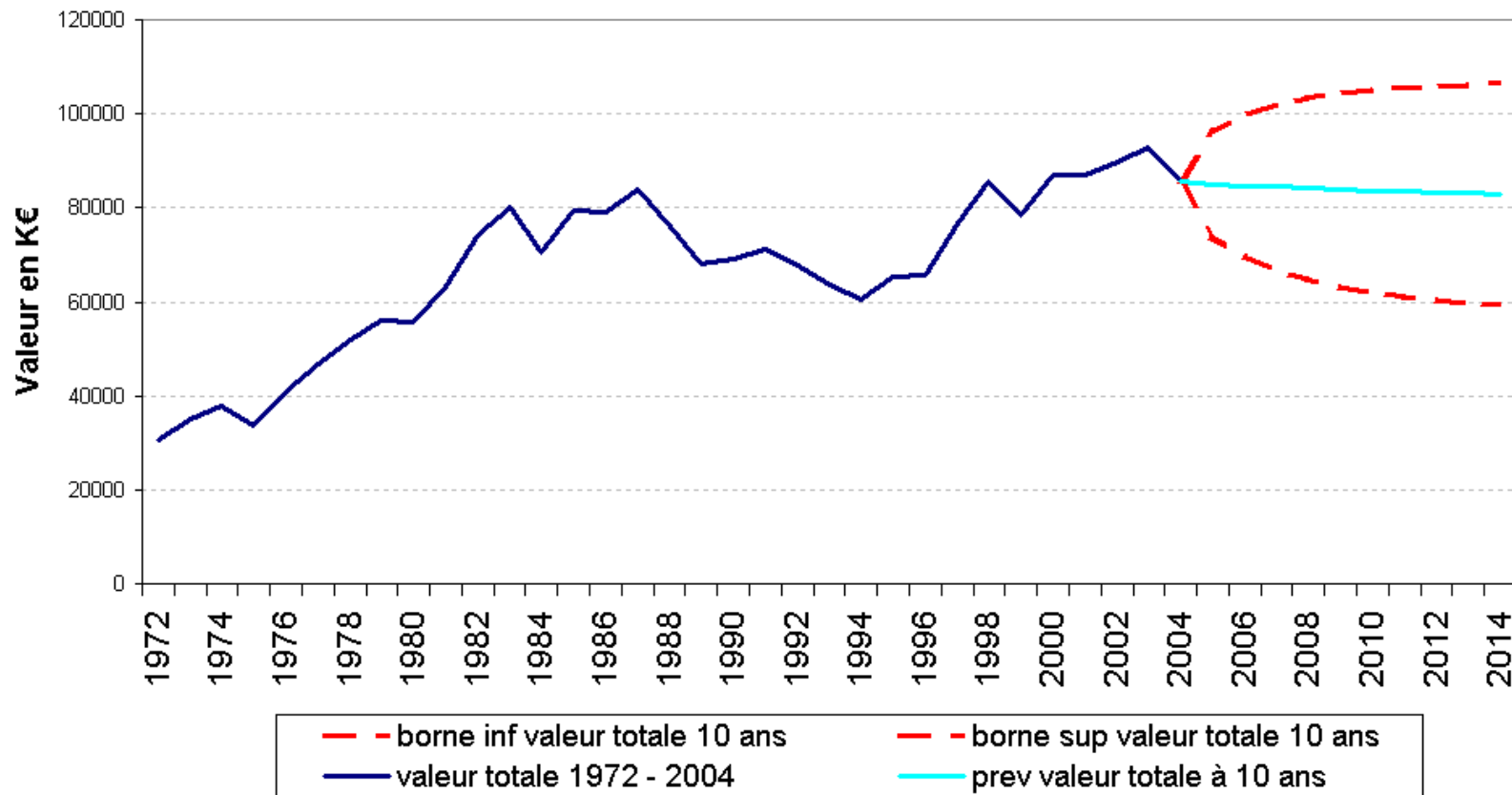
Annexe II: Historique et évolution attendue des débarquements sur la place boulonnaise (Le cas du prix moyen)

Prévision à 10 ans du prix moyen de la production totale débarquée à Boulogne (2005 - 2014)

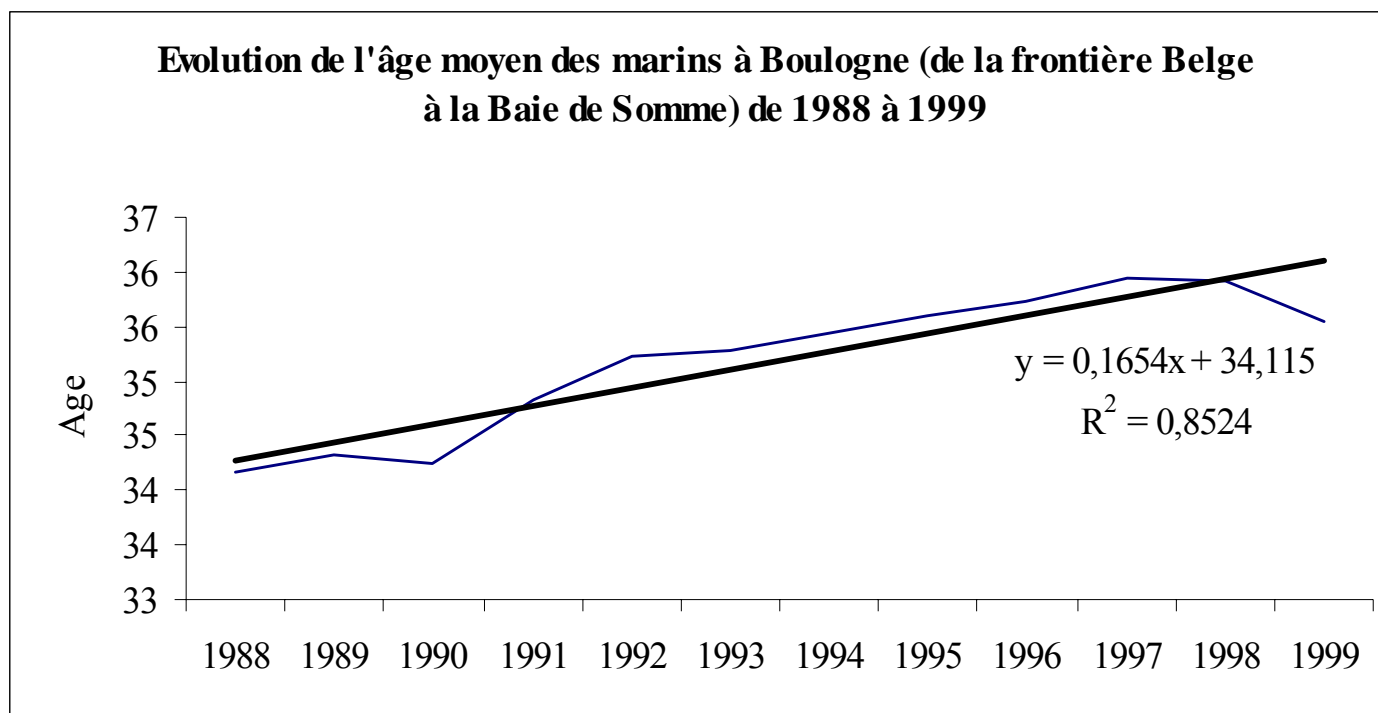


Annexe III: Historique et évolution attendue des débarquements sur la place boulonnaise (La valeur globale débarquée)

Prévision à 10 ans de la valeur totale débarquée à Boulogne (2005 - 2014)



-Pour introduire la 1^{ère} table ronde et mieux mesurer l'enjeu de la première installation, de la transmission et des droits à produire :

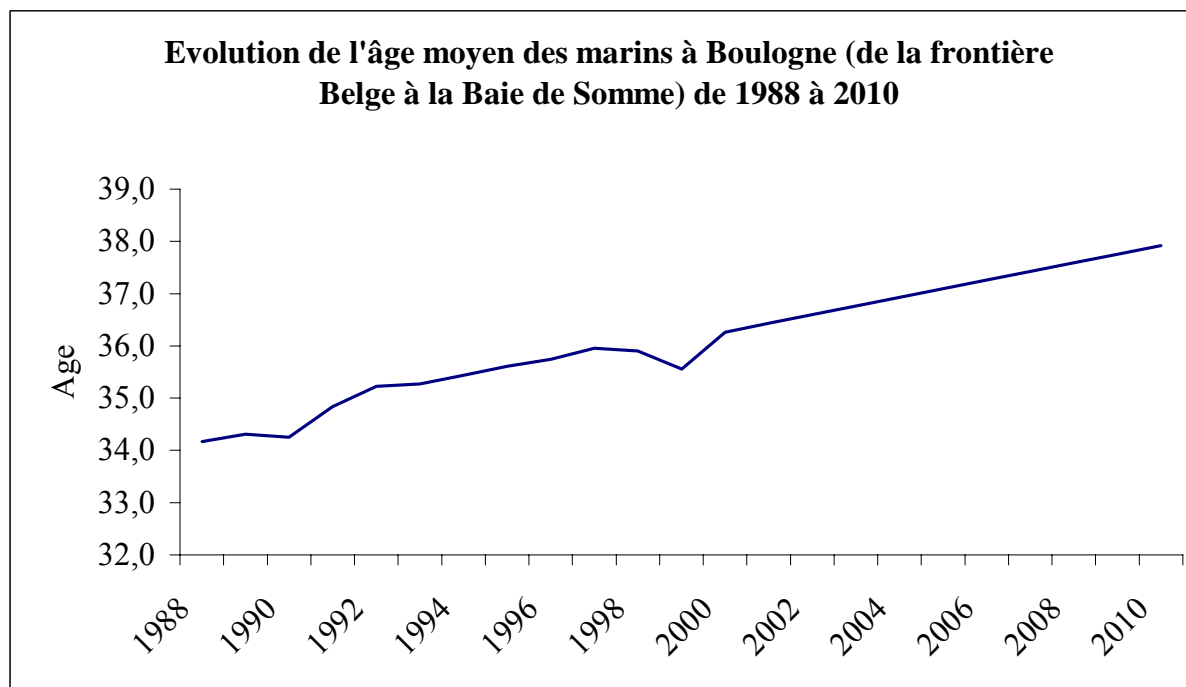


Année	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Age	34,2	34,3	34,3	34,8	35,2	35,3	35,4	35,6	35,7	36,0	35,9	35,6

Source : d'après les données du CEP Pêche

Source : PRPH/IFRESI, d'après les données du CEP Pêche

Prévision



Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Age	36,3	36,4	36,6	36,8	36,9	37,1	37,3	37,4	37,6	37,8	37,9

Source : PRPH/IFRESI, d'après les données du CEP Pêche

Enjeu N° 1

L'installation des pêcheurs et le renouvellement des flottilles

Problématique N°1:(Approche pessimiste)

Aider à la première installation, assurer la relève en incitant à la création d'entreprise de pêche

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">▪Extinction des mesures de formation et d'encouragement à la formation après 2013,▪<i>Baisse du tutorat par manque de professionnels (population vieillissante),</i>▪Rôle moindre des conjointes (activité annexe comme revenu familial complémentaire ou carrière propre)▪Renforcement de la réglementation sur la base du principe d'antériorité▪Mise en place du système de gestion basé sur les Q.I.T. : limitation des installations (la flottille devant être ajustée en fonction du nombre de quotas attribués)	<ul style="list-style-type: none">•<i>Baisse du nombre de tuteurs ou de personnel d'accompagnement à la première installation (manque de bénévoles)</i>•Diminution des aides familiales à la gestion comptable ou administrative, d'où un surcroît de formation ou de coût pour les jeunes patrons – armateurs•Difficultés pour les jeunes patrons – armateurs d'acquérir des licences ou PPS (manque d'antériorité)•Déséquilibre en matière d'accès à la ressource•Stratégie d'accumulation des Q.I.T. (peu de place aux candidats à la première installation)•Difficultés pour les jeunes patrons armateurs d'accéder à la propriété en raison d'une hausse des coûts d'investissement due à une diminution de la flottille locale (Hausse du prix de vente des navires, achat de quotas individuels)

Problématique N°1:(Approche optimiste)

Aider à la première installation, assurer la relève en incitant à la création d'entreprise de pêche

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">•Communication autour des métiers de la pêche (techniques sélectives et « propres », marins - gestionnaires de la mer, fournisseurs de produits bio et naturels ...)•Allègement des procédures d'accès à la propriété sur le plan législatif national•Soutien des élus nationaux au secteur de la pêche :<ul style="list-style-type: none">- Allègement des principes d'antériorité dans le cas de l'aide à la première installation,- Défense des intérêts de la filière pêche devant la C.E..Mise en place d'un système de gestion basé sur les Q.I. , avec aide à l'acquisition de quotas individuels dans le cadre de la première installation:•Avec l'instauration des Q.I., création au sein des O.P., ou du C.R.P.M.E.M., de services d'aide à l'installation ou d'étude de rentabilité et de viabilité économique des entreprises,•Avec l'instauration des Q.I., création d'un « compte de Q.I. non attribués » commun aux O.P. régionales (ou interrégionales?)	<ul style="list-style-type: none">•Développement d'une image positive des métiers de la mer aux yeux du grand public (perspective d'avenir à long terme). Accessibilité de la ressource pour les jeunes patrons – armateurs (mesures d'allègement spécifique du principe d'antériorité)•Développement d'une politique nationale, régionale ou locale de soutien financier dans le cadre de la reprise d'une entreprise de pêche•Accessibilité de la ressource, non discrimination et viabilité économique assurées par l'acquisition de Q.I.•Soutien technique des O.P., ou C.R.P.M.E.M., en matière de création d'entreprise et d'acquisition de Q.I.•Attractivité du métier (image et opportunités de carrière)

Annexe IV: LE DROIT A PRODUIRE (Q.I.T. ou Q.I.)

PRINCIPES	
O.I.T.	O.I.
<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation financière des Q.I.T., -Mise à disposition d'un capital « ressource », -Gestion individuelle de ce capital « ressource », -Protection envisageable de ce capital « ressource » de façon individuelle, donnant ainsi au pêcheur un rôle de protecteur de la 	<ul style="list-style-type: none"> -Non évaluation financière des Q.I., -Mise à disposition d'un potentiel « ressource », -Gestion individuelle de ce potentiel « ressource », -Protection envisageable de ce potentiel « ressource » de façon individuelle, donnant ainsi au pêcheur un rôle de protecteur de la
QUALITES COMMUNES DES O.I.T. ET O.I.	
<p>-Une gestion sereine : sécurisation des accès à la ressource, permettant la planification de la production en fonction des demandes du marché. Développement d'une incitation à créer, à conserver et à valoriser la ressource.</p> <p>-La réduction des conflits : le droit développé au travers des Q.I.T. / Q.I. permet de stabiliser les rapports entre individus de par les rapports juridiques établis entre eux.</p> <p>-L'attractivité du métier : aménagement des sorties en mer accompagnée de l'assurance de conserver son Quota. Facilitation de la mise en application de l'annualisation de la durée du temps de travail, entraînant un aménagement du temps de travail.</p> <p>-La viabilité économique : mise en équilibre des investissements à la mesure des quantités que l'on est autorisé à capturer et adapter son navire, ainsi que les équipements embarqués, à son activité. Principe entraînant une réduction du surinvestissement et redécouverte de la rentabilité. Il est important toutefois de toujours considérer le caractère aléatoire de l'exploitation de la ressource, le quota alloué n'étant qu'un « espoir de capture », ainsi que la caractère de dépendance des avis scientifiques.</p> <p>-Propriété publique : les Etats sont reconnus comme uniques destinataires du partage, les quotas ne sont pas cessibles en raison de la perte de souveraineté nationale que cela entraînerait (essentiellement réglementation nationale). Possibilité toutefois de les échanger ponctuellement entre Etats, sans que cela remette en cause la stabilité relative.</p>	

DISTINCTIONS ENTRE Q.I.T. ET Q.I.

Q.I.T.	Q.I.
<ul style="list-style-type: none"> - MISE EN PLACE DE LA CAPITALISATION DES RESSOURCES NATIONALES. - MISE EN PLACE D'UN DESEQUILIBRE EN MATIERE D'ACCES A LA RESSOURCE PUISQUE PRIVILEGIANT L'ACCES AUX TITULAIRES D'UN QUOTA INDIVIDUEL TRANSFERABLE. - CAPTATION DES DROITS DE PECHE PAR DE GROS GROUPES, AU DETRIMENT D'UNE PECHE ARTISANALE N'AYANT PAS LES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES POUR FAIRE FACE A UNE SURENCHERE MONETAIRE EN MATIERE D'ACQUISITION DES QUOTAS. CAPTATION POUVANT ENTRAINER UNE EXCLUSION DES POPULATIONS LITTORALES. - PATRIMONIALISATION DE LA RESSOURCE ALLANT A L'ENCONTRE DES PRINCIPES DEVELOPPES PAR GROTIUS CONSIDERANT LA MER COMME « RES NULLIUS », IL EST IMPORTANT TOUTEFOIS DE PRENDRE EN COMPTE LE FAIT QU'IL CONSIDERAIT LA RESSOURCE MARITIME COMME INEPUISABLE CE QUE LES COURANTS DE PENSEES SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES CONTEMPORAINS CONSIDERENT COMME CONTRAIRE A LA REALITE BIOLOGIQUE ACTUELLE. - DIFFICULTES ENVISAGEABLES EN MATIERE DE MISE EN APPLICATION DES QUOTAS INDIVIDUELS TRANSFERABLES, SUR QUELS CRITERES PEUT – ON ATTRIBUE UN QUOTA PRECIS A UN NAVIRE ? DOIT – ON L'ATTRIBUER AU NAVIRE, A L'ARMATEUR, A L'EQUIPAGE OU A UNE ENTITE REGROUPANT TOUT OU PARTIE DE CES DERNIERS ? SUR QUELS RESULTATS PEUT – ON ATTRIBUE TELLE OU TELLE QUANTITE DE QUOTA ? SI L'ON SE BASE SUR LES DECLARATIONS ANTERIEURES POUR ATTRIBUER LES QUOTAS CELA NE POSE –T –IL PAS DES PROBLEMES EN MATIERE D'EQUITE EN RAISON DU FAIT QUE LA PECHE EST UNE ACTIVITE SOUMISE A DE NOMBREUX ALEAS ? 	<ul style="list-style-type: none"> - PAS DE CAPITALISATION FINANCIERE DE LA RESSOURCE, - MISE EN PLACE D'UN EQUILIBRE EN MATIERE D'ACCES A LA RESSOURCE PUISQUE UN SYSTEME DE GESTION BASE SUR LES Q.I. DEMANDE UNE REPARTITION EQUITABLE DE CES DERNIERS ENTRE L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS, - PROTECTION DES DROITS DE PECHE A L'ENCONTRE D'UNE CAPTATION DE CES DERNIERS PAR DE GROS GROUPES, LES Q.I. ASSURENT L'ACCES A L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS PRESENTS DANS UNE FLOTTILLE DETERMINEE, - NON PATRIMONIALISATION DE LA RESSOURCE, - ATTRIBUTION DES QUOTAS INDIVIDUELS EN FONCTION DE CRITERES EQUITABLES : <ul style="list-style-type: none"> - LONGUEUR, (PB: LIMITATION INDIRECTE - PUISSANCE / KW, DU DEVELOPPEMENT DES - JAUGE, ENTREPRISES AU DETRIMENT - ENGIN, DES PETITES UNITES DANS LE - ZONE, CAS DE LA PREMIERE - ETC ... INSTALLATION)

- LA DIFFICULTE DE CONTROLER LA BONNE APPLICATION DU SYSTEME DE QIT TROUVE SON FONDEMENT AU TRAVERS DU NOMBRE IMPORTANT DE NAVIRES QU'IL FAUDRA SURVEILLER. CETTE DIFFICULTE DE CONTROLES POURRA SOIT ENTRAINER UN ACCROISSEMENT DES CONFLITS INTERPROFESSIONNELS EN RAISON D'UNE CARENCE DE MOYENS DE CONTROLE, SOIT UN SENTIMENT DE HARCELEMENT DE LA PART DES ADMINISTRATIONS DE CONTROLE.
- UNE QUETE A L'ACCUMULATION DE Q.I.T. EN RAISON DU NOMBRE D'ESPECES CONCERNEES PAR DES QUOTAS. CETTE SITUATION ACCENTUERA LA FRAGILITE DES ENTREPRISES DE PECHE QUI SE DEVRONT DE RENTABILISER DE TELS INVESTISSEMENTS. DE SURCROIT, CETTE ACCUMULATION NE FERA QU'ACCENTUER L'INEGALITE DE L'ACCES A LA RESSOURCE AINSI QU'UNE CONCURRENCE DELOYALE ISSUE DE LA NON UTILISATION DE CERTAINS QUOTAS TEMPORAIREMENT NON NECESSAIRES A LEUR PROPRIETAIRE AU DETRIMENT DE CEUX QUI EN ONT L'UTILITE MAIS PAS LA POSSESSION.
- UNE MISE EN DANGER DE LA GESTION EQUILIBREE DE LA RESSOURCE EN RAISON DU CARACTERE CESSIBLE DES Q.I.T. LES Q.I.T. PEUVENT TOMBER DANS DES MAINS PEU CONCERNEES PAR LA GESTION DE LA RESSOURCE PUISQUE AXEES UNIQUEMENT SUR LES PROFITS FINANCIERS, LES Q.I.T. DEVENANT AINSI UN PLACEMENT FINANCIER. DE SURCROIT, LES Q.I.T. LAISSERONT UNE MARGE LIMITEE EN MATIERE DE GESTION DES PRISES ACCESSOIRES QUI SERONT FACILEMENT AMENEES A ETRE REJETEES EN MER.

- LE CONTROLE DE LA BONNE APPLICATION DU SYSTEME DE Q.I. PEUT SE FAIRE AISEMENT PAR LES DECLARATIONS DE DEBARQUEMENTS D'UNE PART, PAR L'IMMATRICULATION DU NAVIRE D'AUTRE PART VOIRE PAR LES PROFESSIONNELS EUX – MEMES,
- ON RETROUVE TOUTEFOIS LES DIFFICULTES DEVELOPPEES DANS LE SYSTEME DE Q.I.T.
- PAS DE QUETE A L'ACCUMULATION DE Q.I. PUISQU'ILS SONT DISTRIBUES A L'ENSEMBLE D'UNE FLOTILLE SPECIFIQUE.
- LES Q.I. FACILITENT LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES GRACE :
 - A L'ASSURANCE POUR LE JEUNE REPRENEUR D'AVOIR ACCES A UN CERTAIN NOMBRE DE QUOTAS,
 - A LA BAISSSE D'INVESTISSEMENTS A FOURNIR POUR DEBUTER L'ACTIVITE DE PECHE,
- ASSURANCE D'UNE GESTION EQUILIBREE DE LA RESSOURCE :
 - PAR LE PRINCIPE DE QUOTAS EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION EUROPEENNE,
 - PAR LA GESTION DES PROFESSIONNELS QUI AURONT LA POSSIBILITE DE CHOISIR ENTRE EXERCER UNE PRESSION REFLECHIE SUR LA RESSOURCE OU LA LAISSER SE REPOSER,
 - PAR UNE DIMINUTION DES REJETS EN MER DES PRISES ACCESSOIRES (CONSIDEREES COMME TELLES DANS LE CAS D'UNE GESTION PAR Q.I.T.) PUISQUE LEUR QUANTITE DIMINUERA EN RAISON DU FAIT QU'ELLES SERONT CONCERNEES, DANS UNE FORTE MAJORITE, PAR UN Q.I. TOUTEFOIS DIMINUTION DES REJETS VIS A VIS DES Q.I.T. MAIS PAS DU SYSTEME ACTUEL.

Problématique N°2: (Approche pessimiste)

Optimiser les coûts d'investissement et de financement, faciliter l'accès à la propriété (accompagnement financier à la première installation)

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">• Livret d'épargne / formation : une aide insuffisante• Cloisonnement des aides à la première installation au niveau du FEP• Mesures fiscales inexistantes ou insuffisantes pour l'incitation à la création ou reprise d'entreprise• Hausse soutenue du prix des navires• Mise en place d'un système de gestion basé sur les Q.I.T. accroissant la charge financière d'investissement dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none">• aide insuffisante : réticence des pêcheurs à passer les diplômes nécessaires pour exercer l'activité de patron – armateur,• Démotivation des jeunes patrons pêcheurs, candidats potentiels à la première acquisition (trop peu d'aides financières)• Coût d'investissement accru dans le cadre de la première installation en raison du nombre de quotas individuels à acquérir pour assurer la viabilité de l'entreprise.• Disparition d'une partie de la flotte par manque de candidats à la transmission• Déséquilibre entre l'importance des infrastructures portuaires à terre et le nombre réduit d'entreprises en mer

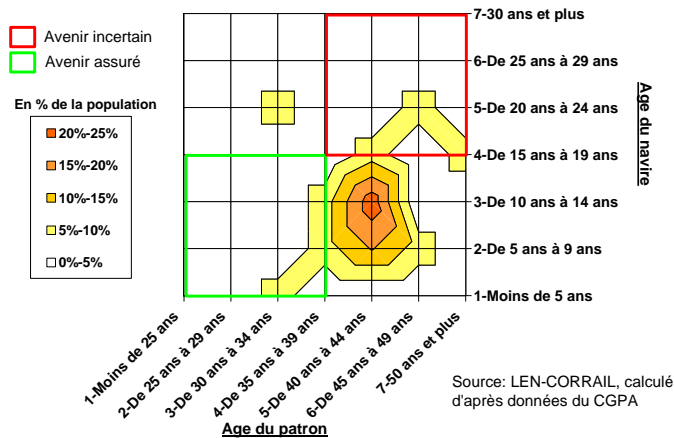
Problématique N°2: (Approche optimiste)

Optimiser les coûts d'investissement et de financement, faciliter l'accès à la propriété (accompagnement financier à la première installation)

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">• Livret d'épargne / formation : création d'une véritable aide financière à la formation• Véritable politique de soutien communautaire dans le cadre de la première installation au travers du FEP• Soutien fiscal grâce au pôle de compétitivité• Entrée de la filière pêche dans la FINORPA <p>Baisse du prix des navires (évolution du marché, bateaux génériques etc.)</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion basé sur les Q.I.	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité aux diplômes nécessaires dans le cadre d'une installation en tant que patron - armateur,• Aides financières communautaires par le biais du FEP• <i>Incitation nationale à la première installation : soutien fiscal développé via le pôle de compétitivité</i>• Aides financières régionales par le biais de la FINORPA• Incitations financière et fiscale, communautaire, nationale et régionale, aux jeunes diplômés candidats à la reprise ou à la création d'entreprise• Grâce au système de gestion des Q.I., possibilité pour les jeunes repreneurs de développer un « business plan » (assujettissement moindre aux aléas de la pêche et à l'évolution des quotas)

Annexe V: La problématique de la transmission des entreprises (l'exemple des chalutiers de fond de 16-25 m à Boulogne)

Situation 1993

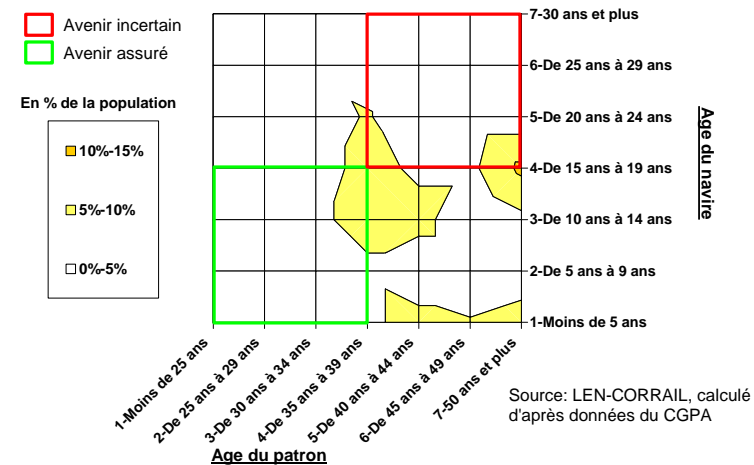


-En 1993 : 2/3 des navires entre 5 et 15 ans
Et 69% des patrons >40ans

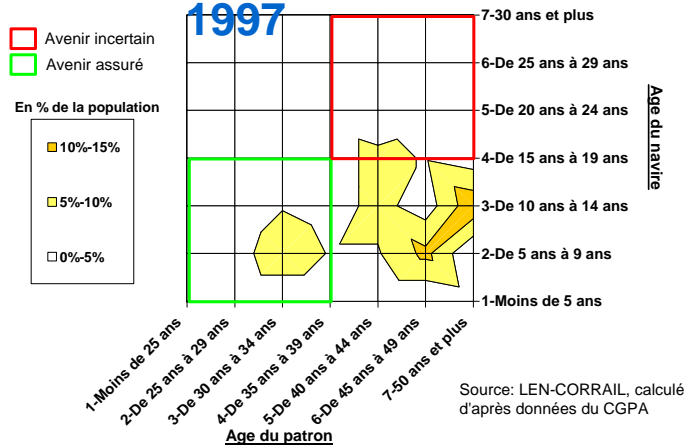
-En 1997 : Pas de renouvellement des outils
Et arrivée de jeunes patrons

-En 2003 : Renouvellement des outils chez les + 40 ans
Et pas de renouvellement des jeunes patrons

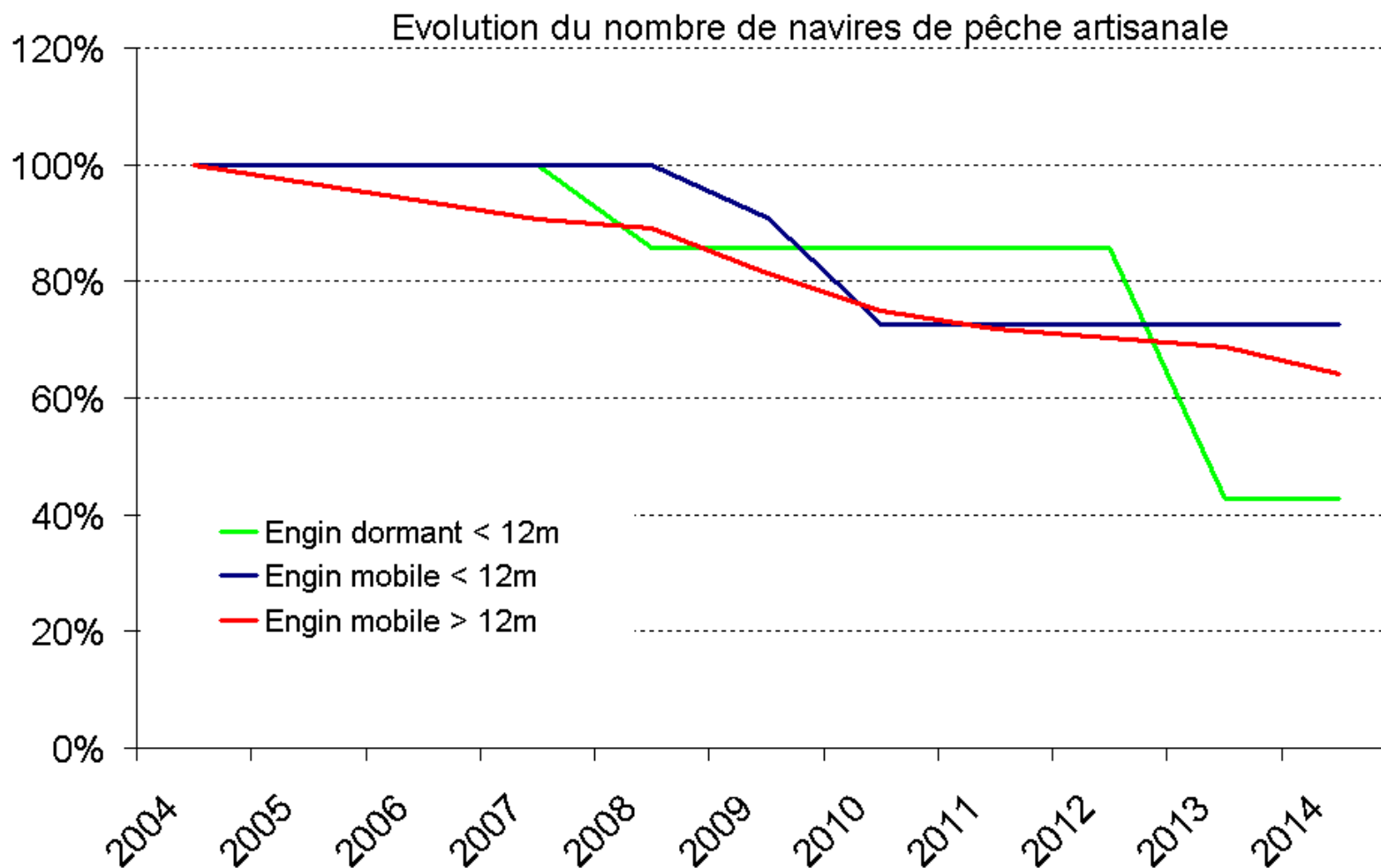
Situation 2003



Situation 1997

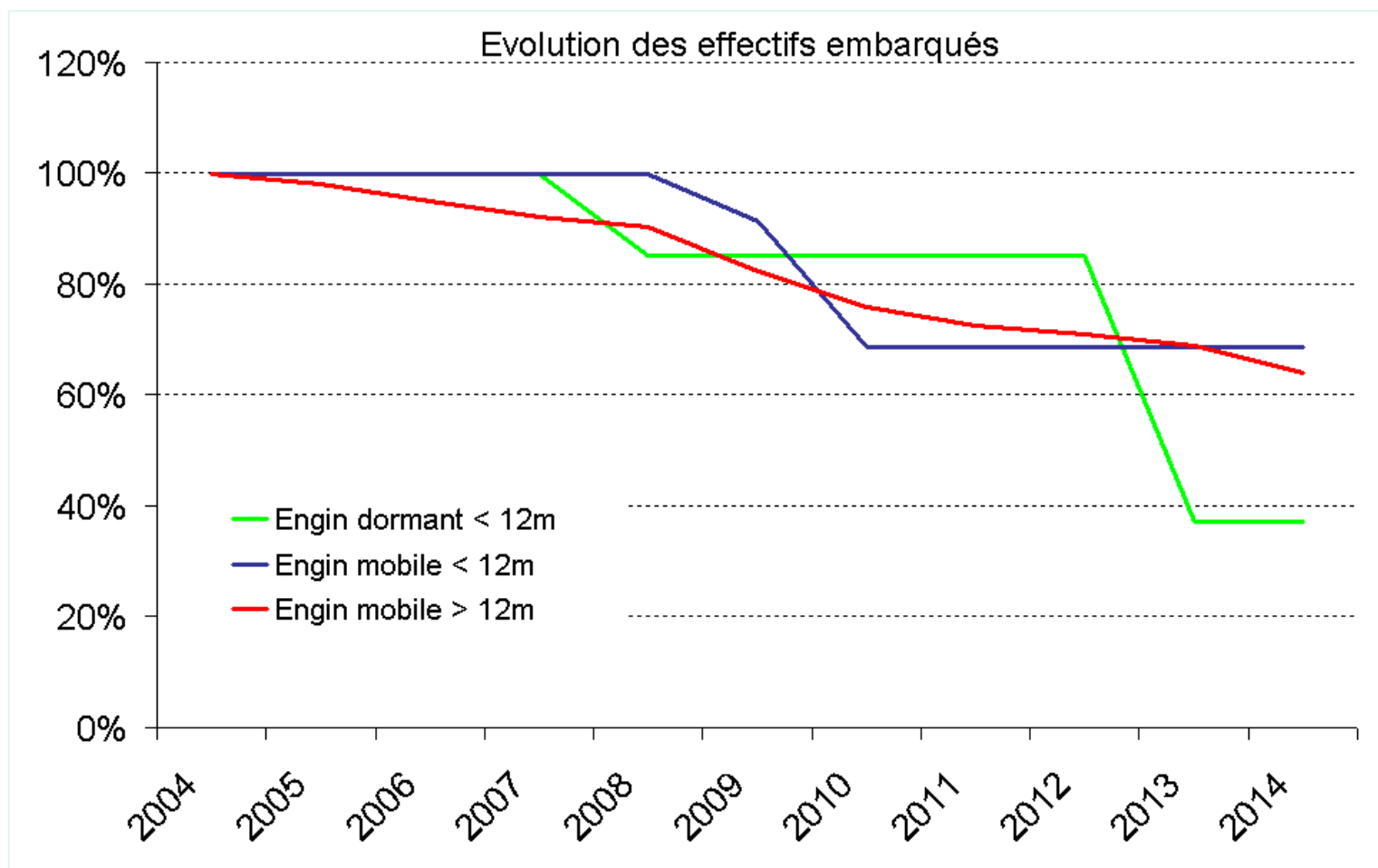


Annexe VI : La problématique de la transmission des entreprises à Boulogne (Les conséquences de la non transmission dans les 10 prochaines années*)



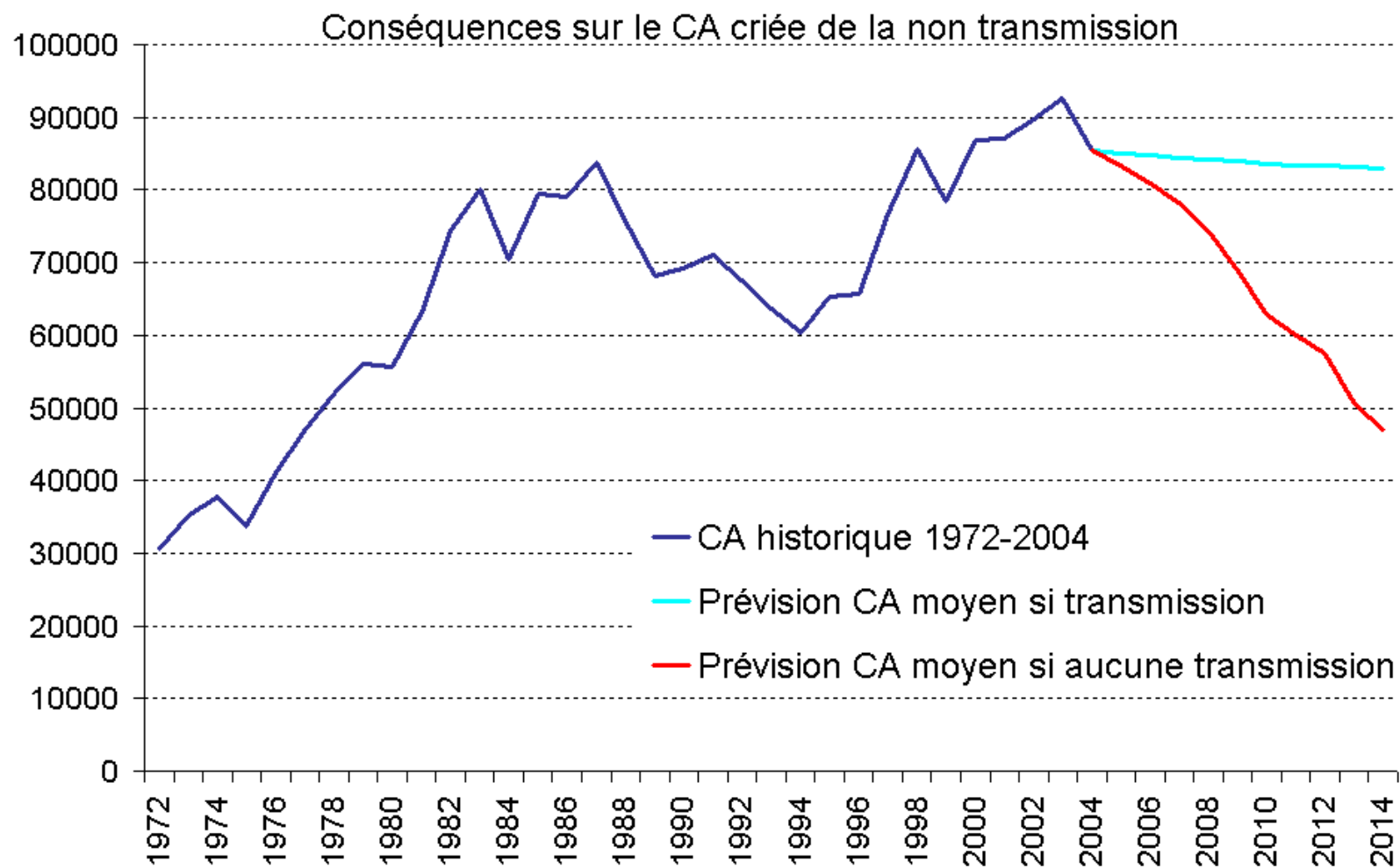
* simulation basée sur la disparition des navires avec le départ en retraite des patrons pêcheurs

Annexe VII: La problématique de la transmission des entreprises à Boulogne (Les conséquences de la non transmission dans les 10 prochaines années*)



* simulation basée sur la disparition des emplois avec le départ en retraite des patrons pêcheurs

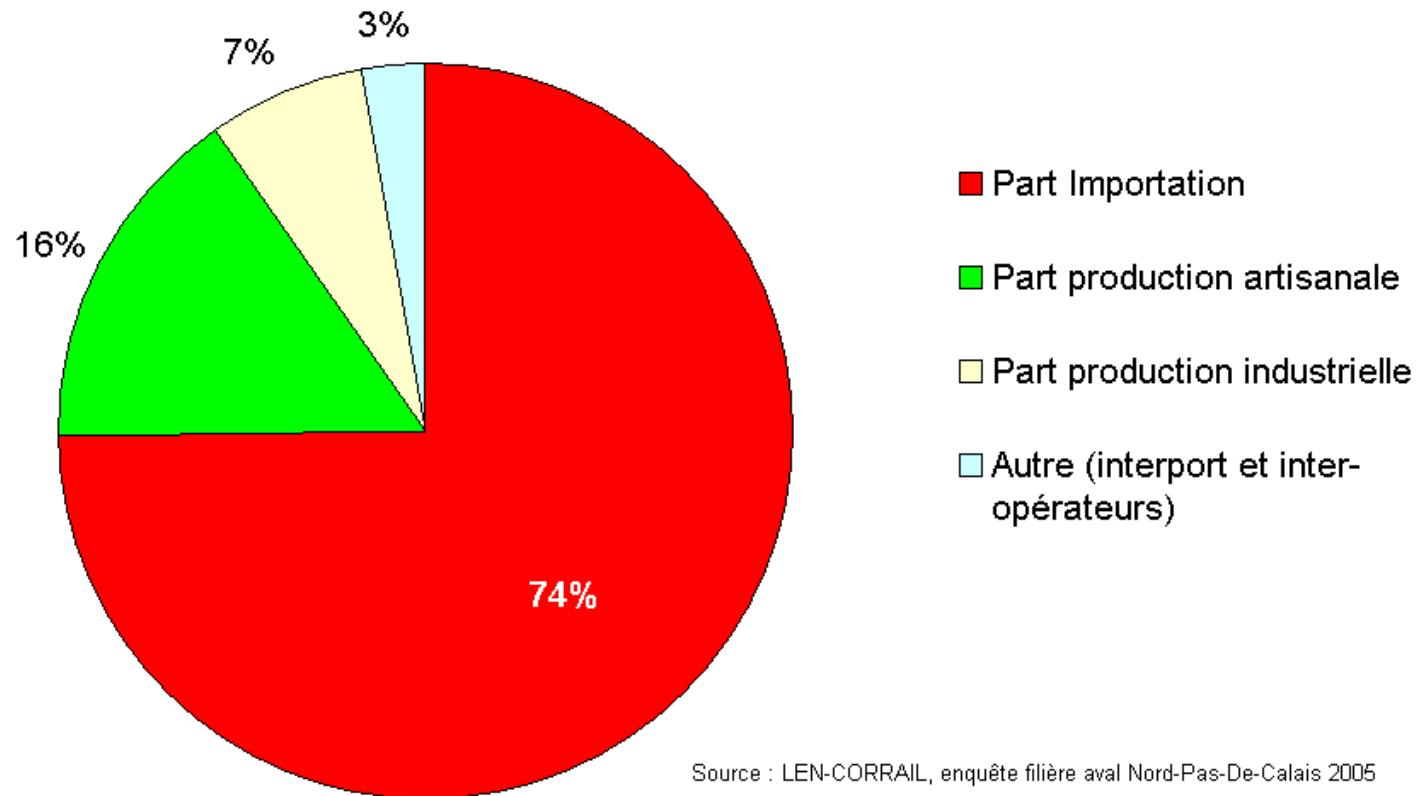
Annexe VIII: La problématique de la transmission des entreprises à Boulogne (Les conséquences de la non transmission dans les 10 prochaines années*)



* simulation basée sur la disparition des débarquements avec le départ en retraite des patrons pêcheurs

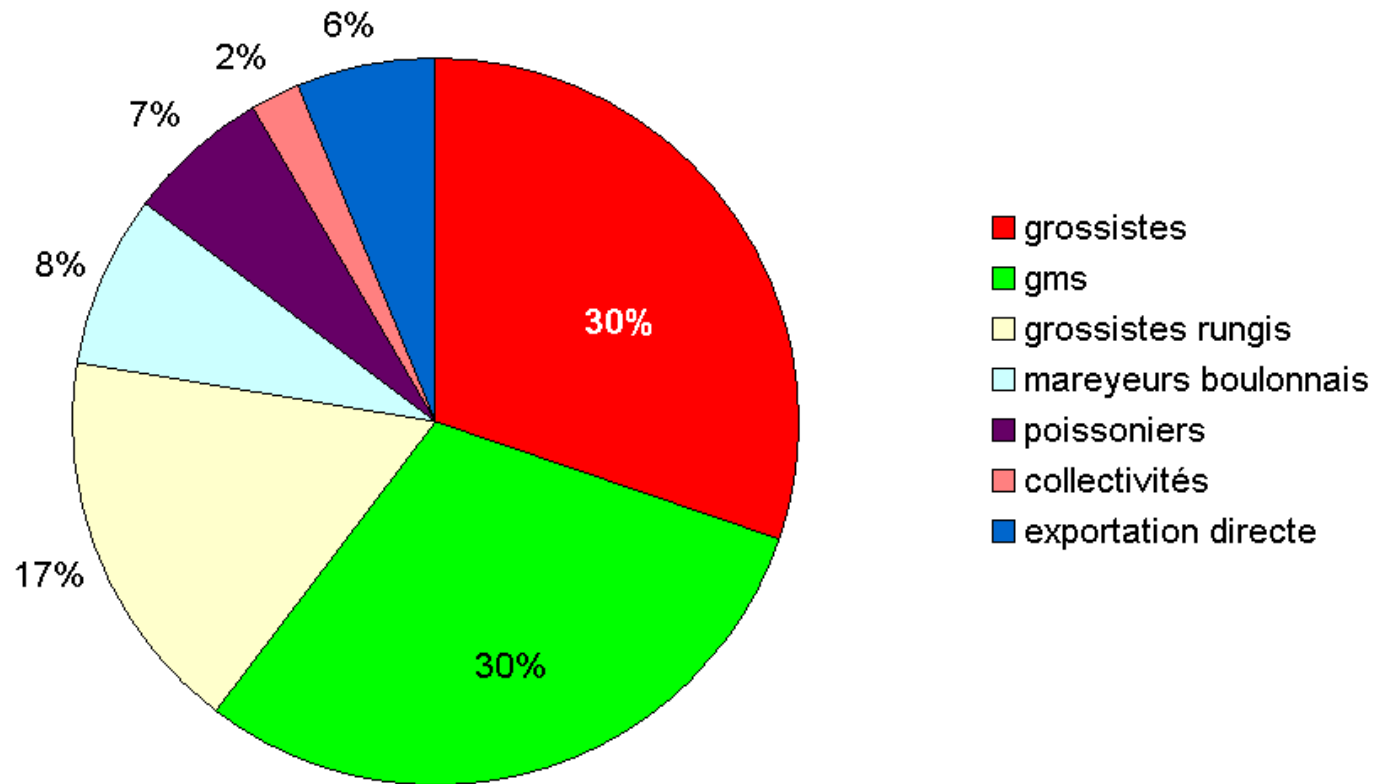
Annexe IX: La problématique de la transmission des entreprises à Boulogne (Les risques d'interactions AMONT-AVAL)

Source d'approvisionnement du mareyage bouloonnais
(premières estimations en terme de CA)



**Annexe X: La problématique de la transmission des entreprises à Boulogne
(Les risques d'interactions AMONT-AVAL)**

**Portefeuille client du mareyage boulonnais
(premières estimations en terme de CA)**



Source : LEN-CORRAIL, enquête filière aval Nord-Pas-De-Calais 2005

Enjeu N° 2

La rentabilité du métier

**Problématique N°1:(Approche pessimiste)
Augmenter le chiffre d'affaires, garantir l'accès à la ressource**

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<p><u>Accès à la ressource réduit ou compromis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des stocks ▪ Réglementation plus restrictive en matière de TACs et quotas, d'effort de pêche et de jours de mer ▪ Accroissement des autres formes d'exploitation (granulats, câbles, éoliennes, ...) ▪ Création d'une zone marine protégée ne prenant pas en compte les activités économiques halieutiques locales ▪ Accès à certaines espèces assurée par les Q.I.T. ou Q.I. mais problème des prises accessoires débarquées ou rejetées <p><u>Non - valorisation de la production :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse du prix du poisson • Difficultés pour les producteurs locaux d'assurer la régularité des approvisionnements • Accroissement des importations 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la réglementation due à une diminution de la productivité potentielle (baisse des stocks) • Réduction des zones de pêche : concurrence des autres formes d'exploitation et des flottilles étrangères • Baisse de rentabilité des métiers de la pêche • Zone marine protégée : accès inégal selon les métiers et remise en cause des modes de régulation traditionnels des conflits d'usage • Incohérence en matière de gestion de la ressource : rejet des prises accessoires et accroissement de la pression sur certains stocks • Non reconnaissance des produits de la production locale et de la marque filière opale • Concurrence des importations et baisse des prix

Problématique N°1:(Approche optimiste)
Augmenter le chiffre d'affaires, garantir l'accès à la ressource

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<p><u>Accès à la ressource assurée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Stabilité voire amélioration de l'état des stocks •Accès à la ressource assurée par les Q.I.T. ou Q.I. •Réglementation assouplie en matière de TACs et quotas, d'effort de pêche et de jours de mer •<i>Expansion contenue ou diminution des autres formes d'exploitation</i> •<i>Création d'une zone marine protégée prenant en compte les activités socio-économiques, la diversité des flottilles locales</i> •<i>Baisse des coûts de production grâce au pôle de compétitivité</i> •Baisse des coûts de production grâce au fonds de prévention aléas pêche <p><u>Valorisation de la production :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La production locale assure la régularité des approvisionnements •<i>Augmentation du prix du poisson grâce à la marque filière opale</i> 	<ul style="list-style-type: none"> •Accessibilité accrue de la ressource •<i>Limitation de la concurrence sur les lieux de pêche des flottilles non régionales</i> •<i>Rentabilité croissante en raison d'exonérations fiscales et d'allègements de charges professionnelles (effet pôle de compétitivité et/ou fonds de prévention aléas pêche)</i> •<i>Meilleure reconnaissance de la production locale et de la marque filière opale</i> •Expansion contenue ou baisse des importations

Annexe XI: Premiers chiffres sur les importations des produits de la mer dans la région Nord Pas de Calais

CHIFFRES CLES

Origine des importations:

70% par la route, 26% par la mer (air et fer sont marginaux)

Produits frais (50%)

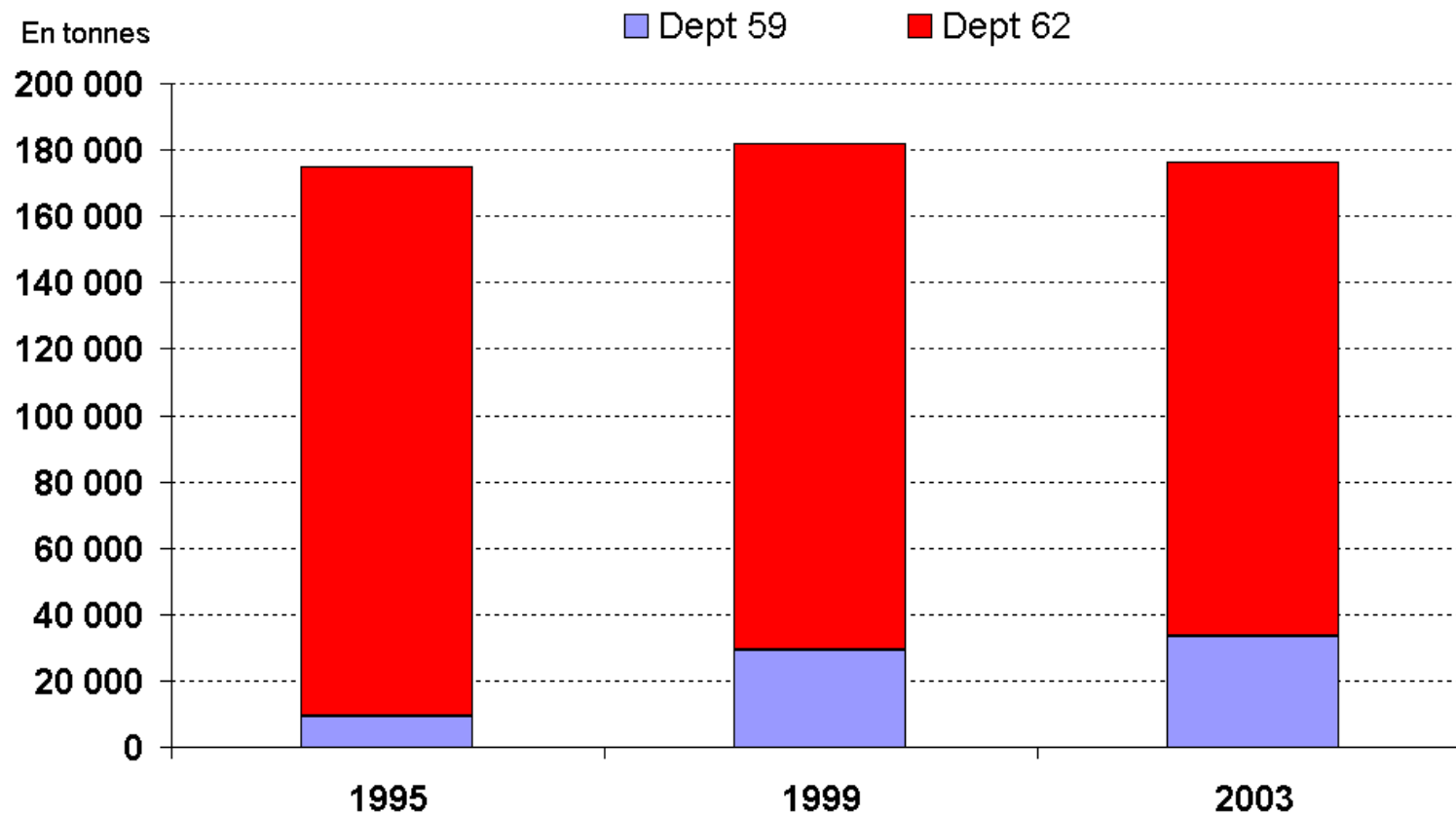
95% originaires d'Europe (GB, Norvège et DK). Pays de l'Est < 4%.

Le Saumon et le cabillaud = 69% des parts de marché en 2004

18% de filets et 81% d'entiers (en volume).

Annexe XII: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer dans la Région Nord Pas de Calais

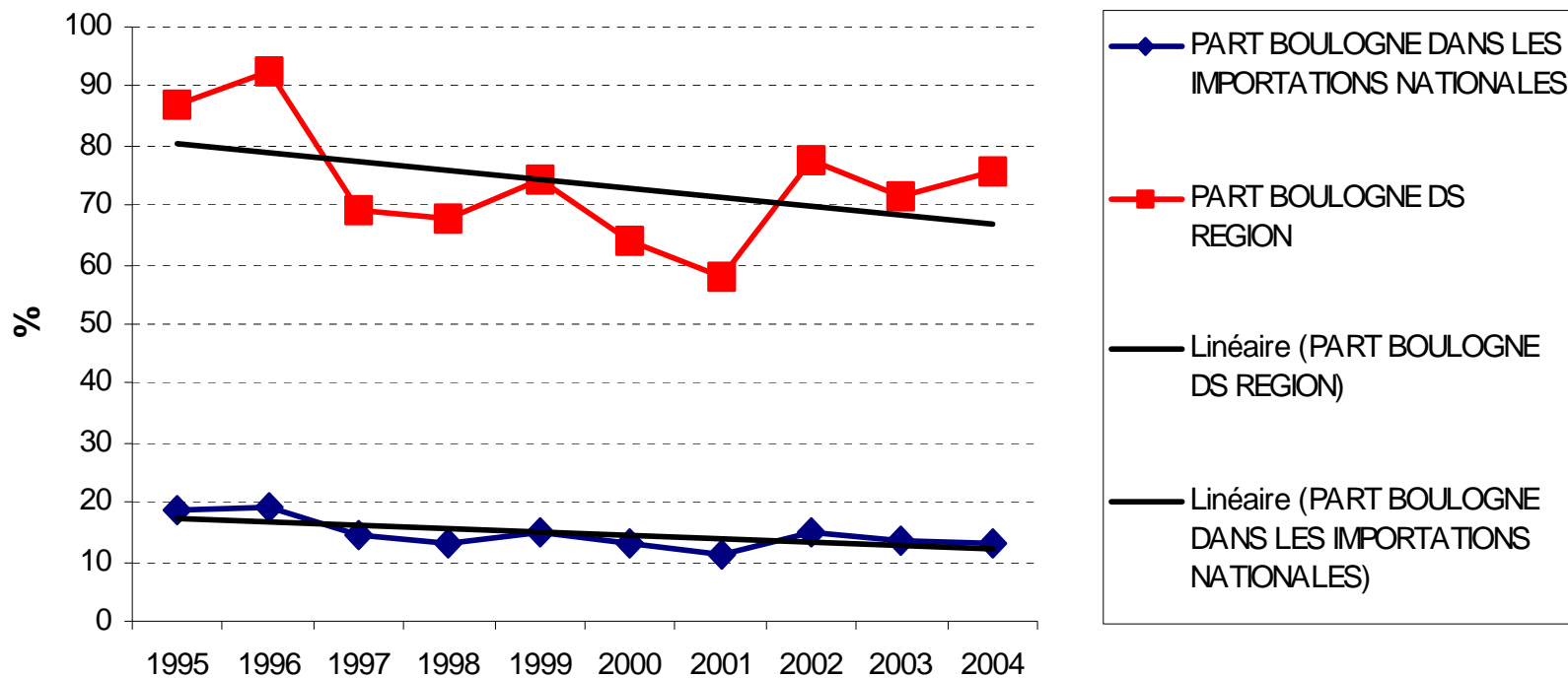
Evolution des importations régionales (1995-2003) par département



Source : LEN-CORRAIL, d'après données douanes et OFIMER

Annexe XIII: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer dans la Région Nord Pas de Calais

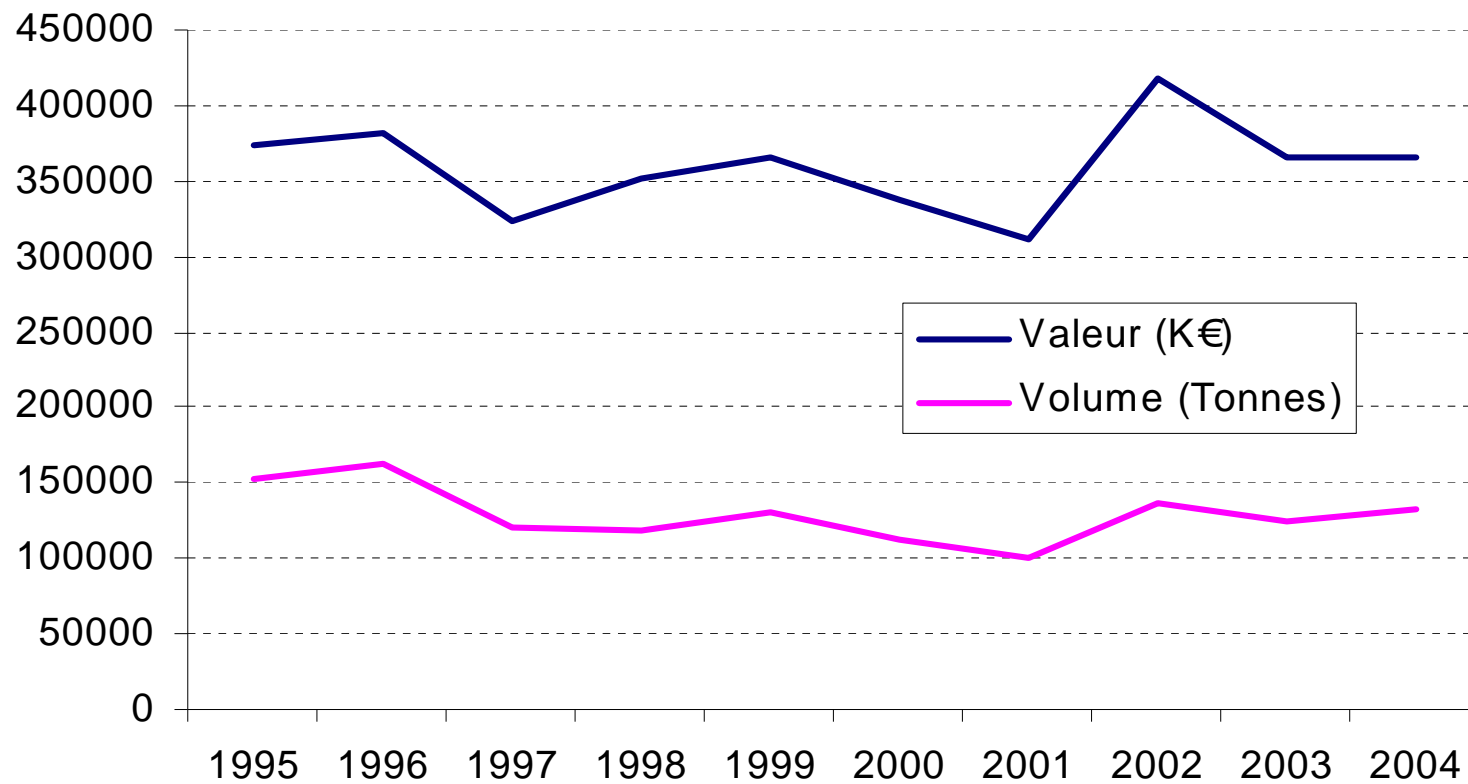
Part des importations boulonnaises dans les importations nationales et régionales



Sources: LEN-CORRAIL, d'après les données douanes et OFIMER

Annexe XIV: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer à Boulogne

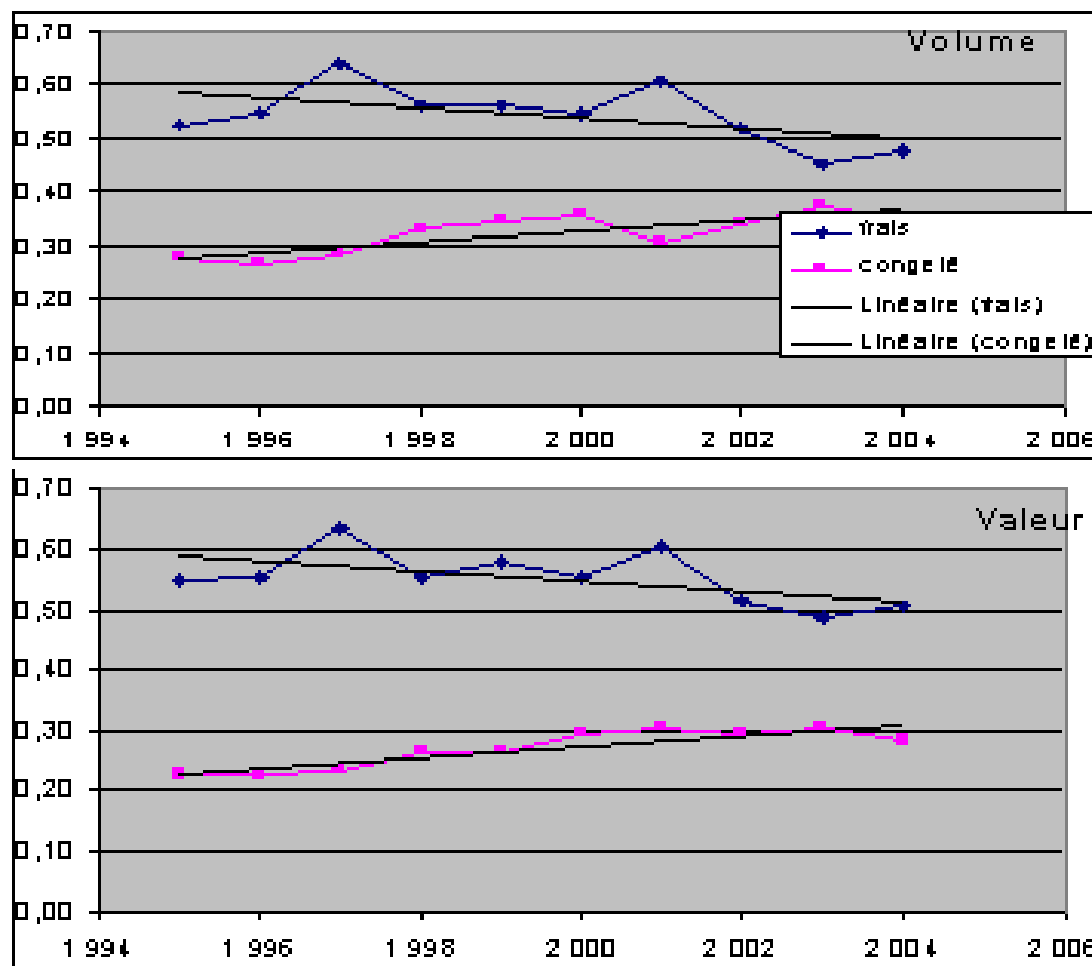
Evolution des importations en produits de la mer sur le port de Boulogne



Sources: LEN-CORRAIL, d'après les données douanes et OFIMER

Annexe XV: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer à Boulogne

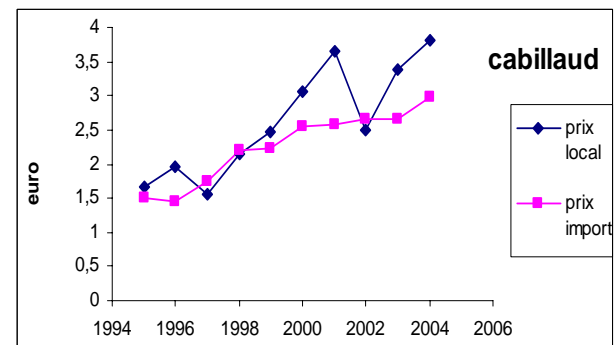
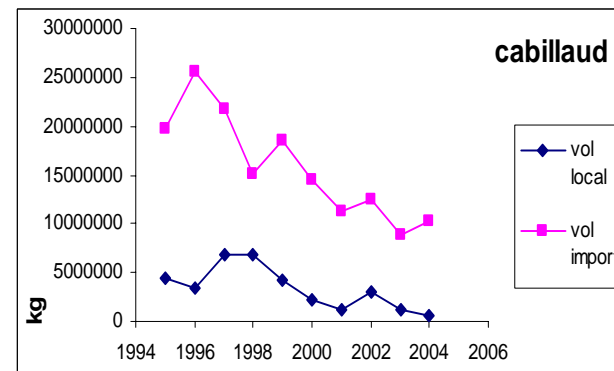
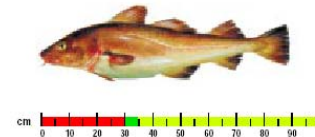
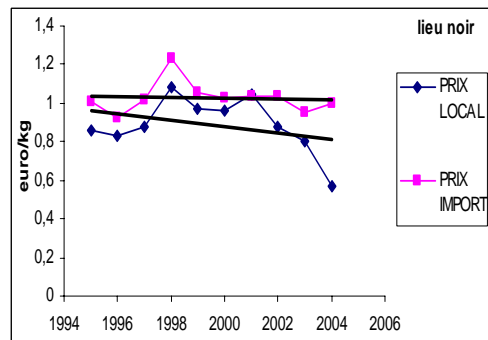
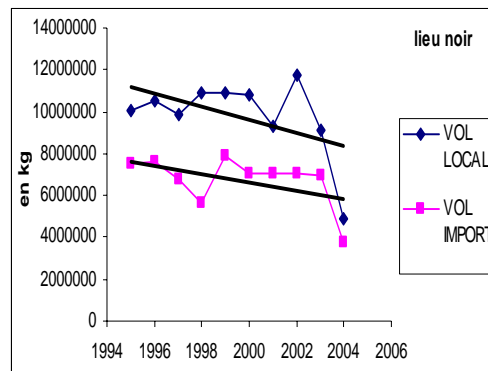
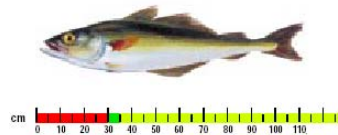
Part des importations par type de produits de la mer sur Boulogne (1995-2004)



Sources: LEN-CORRAIL, d'après les données douanes et OFIMER

Annexe XVI: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer à Boulogne

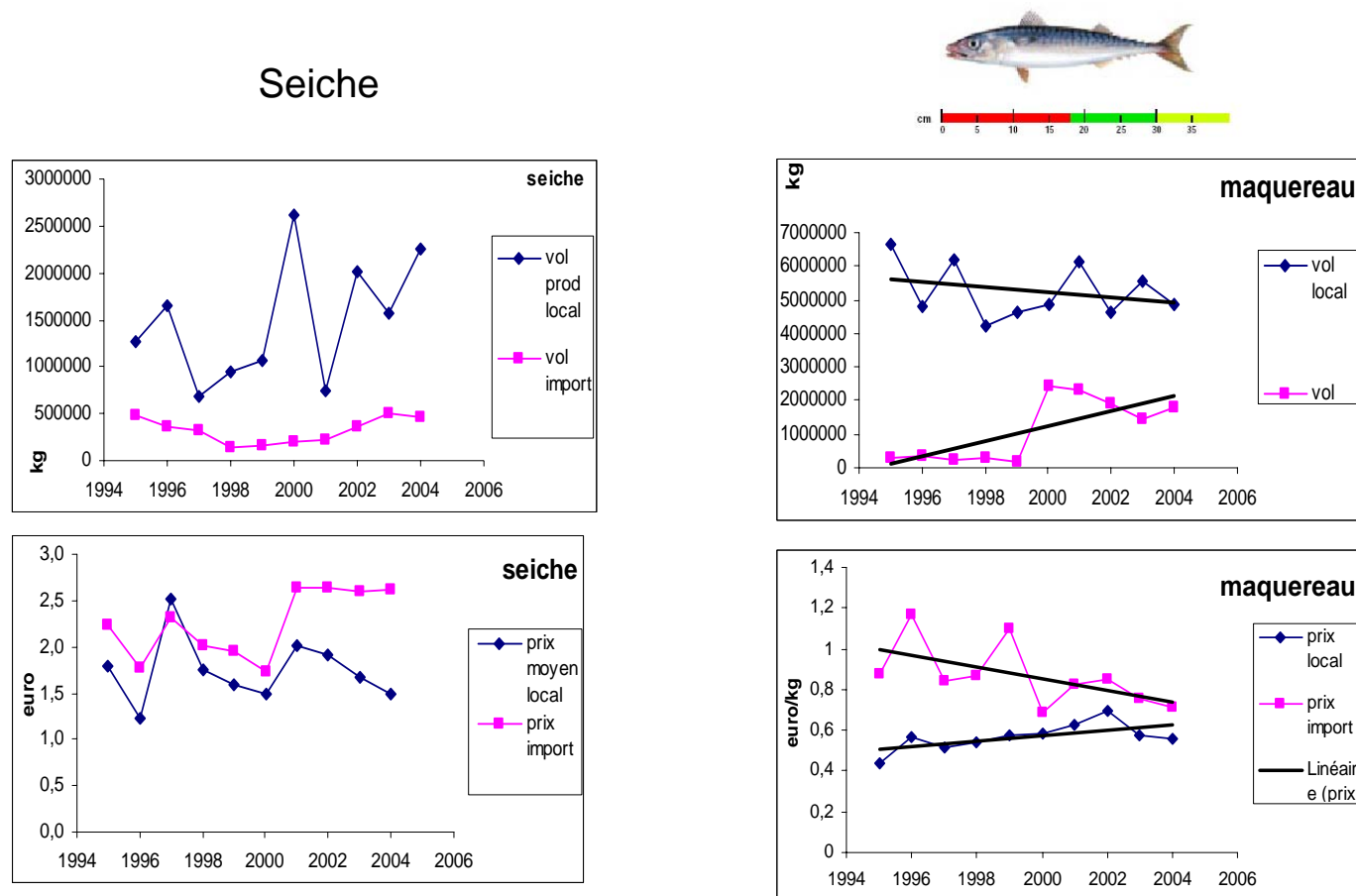
Evolution comparée des importations et de la production locale par espèce



Sources: LEN-CORRAIL, d'après les données douanes et OFIMER

Annexe XVII: Premières tendances sur l'historique des importations des produits de la mer à Boulogne

Evolution comparée des importations et de la production locale par espèce



Sources: LEN-CORRAIL, d'après les données douanes et OFIMER

Problématique N°2:(Approche pessimiste)

Diminuer les coûts de production, alléger la dépendance énergétique, optimiser les coûts des services à terre (les services portuaires, l'avitaillement, les déchargements et conditionnements ...)

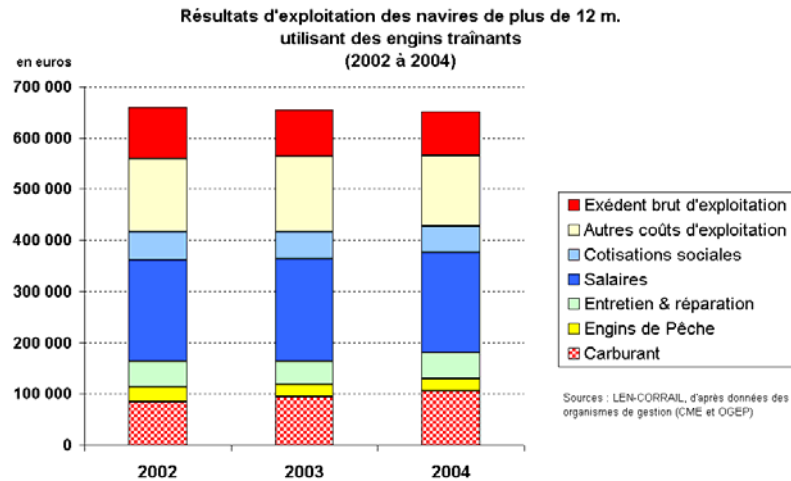
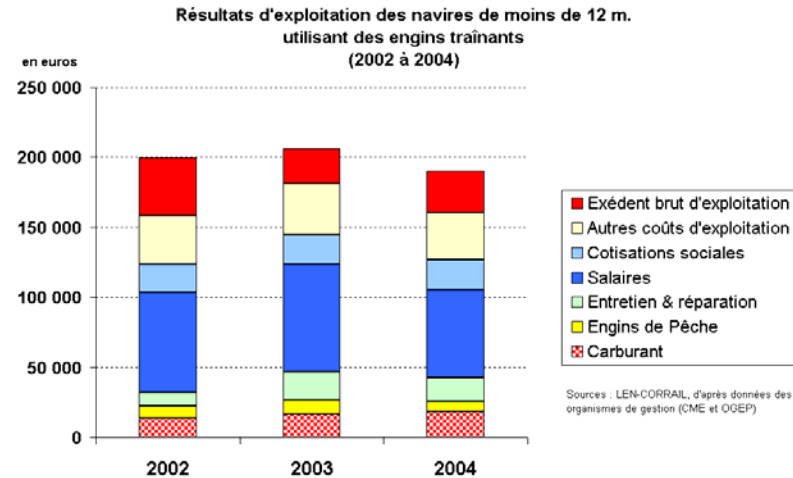
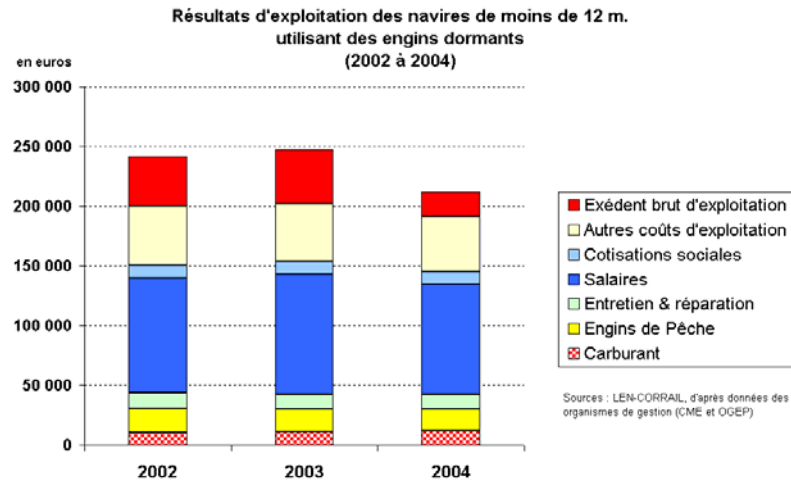
Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">•Prix du baril persistant ou à la hausse•Epuisement du fonds de prévention aléas pêche•<i>Éloignement des zones de pêche accessibles</i>•Peu de développement pour les bio – carburant (actuellement le bio – carburant assure 1,5 % de la consommation énergétique nationale, pour 2015 la France ambitionne 10%)•Coût de transformation des moteurs trop élevé•<i>Diminution de la flottille du quartier</i>•<i>Diminution des débarquements</i>•<i>Infrastructures portuaires assurant mal la chaîne du froid, une fois le poisson débarqué sur les quais</i>	<ul style="list-style-type: none">•Augmentation des coûts d'exploitation dépendant des fluctuations du prix du baril•Accroissement de la consommation en carburant (éloignement des zones de pêche)•Offre en bio – carburants inappropriée vis à vis de l'importance de la demande•Transformation inenvisageable ou coût difficilement supportable•<i>Baisse des taxes portuaires acquittées</i>•<i>Moins d'investissements potentiels</i>•<i>Non évolution ou dégradation des infrastructures portuaires</i>•<i>Baisse de la qualité de la production débarquée</i>

Problématique N°2:(Approche optimiste)

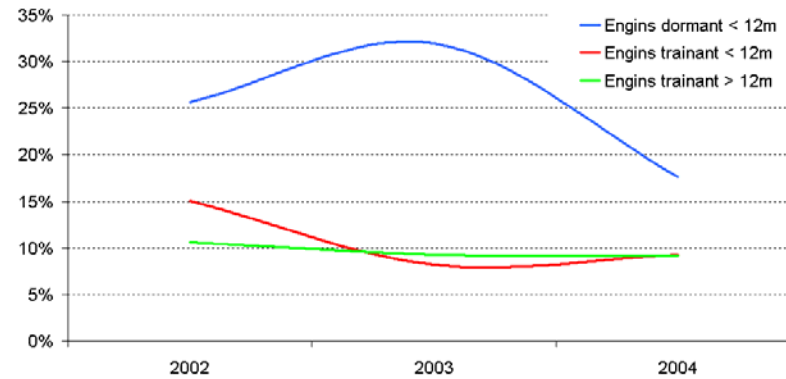
Diminuer les coûts de production, alléger la dépendance énergétique, optimiser les coûts des services à terre (les services portuaires, l'avitaillement, les déchargements et conditionnements ...)

Éléments déclencheurs	Conséquences envisageables
<ul style="list-style-type: none">•Baisse du prix du baril•Allègement fiscal face au prix du baril (politique nationale cf. fonds de prévention aléas pêche)•Baisse de la consommation en carburant par une motorisation moins consommatrice•Développement des bio-carburants•<i>Coût de transformation des moteurs supportable individuellement ou collectivement, ou financièrement compensé (ex aides FEP, aides régionales)</i>•<i>Aide aux investissements portuaires grâce au FEP ou au pôle de compétitivité.</i>	<ul style="list-style-type: none">•Diminution des coûts de production en matière énergétique•Aides financières aux adaptations énergétiques facilitant les investissements privés•Acquisition de systèmes de propulsion économiques et plus respectueux de l'environnement et donc de la ressource•<i>Amélioration de la qualité de la production locale</i>•<i>Débarquements locaux et installations : attraction des autres flottilles</i>•<i>Augmentation des débarquements et des taxes perçues</i>•<i>Augmentation des capacités d'investissement en matière d'aménagements portuaires</i>

Annexe XVIII : La problématique de la rentabilité des entreprises à Boulogne (La rentabilité d'exploitation des 3 principaux segments de métier)



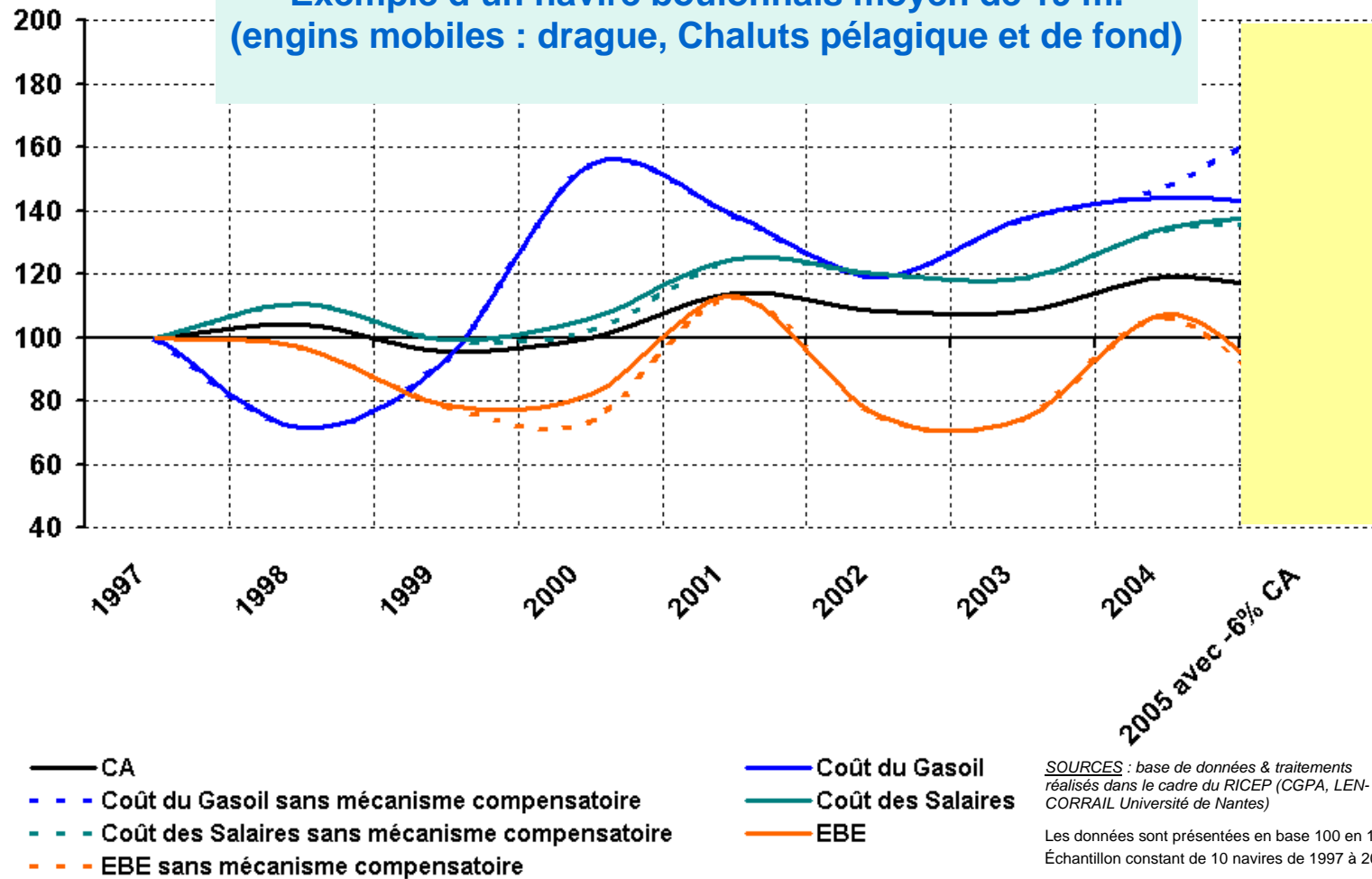
Evolution du RATIO EBE / Immobilisation brutes



Sources : LEN-CORRAIL, d'après données des organismes de gestion (CME et OGEF)

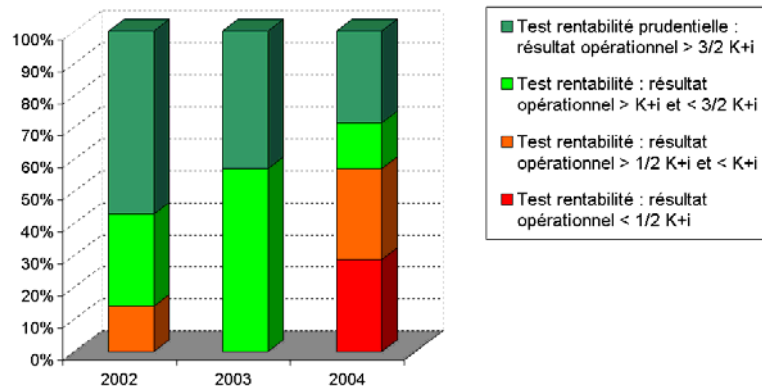
Annexe XIX: La problématique de la rentabilité des entreprises à Boulogne (Le cas de la dépendance énergétique)

Analyse historique - projection :
Exemple d'un navire boulonnais moyen de 19 m.
(engins mobiles : drague, Chaluts pélagique et de fond)

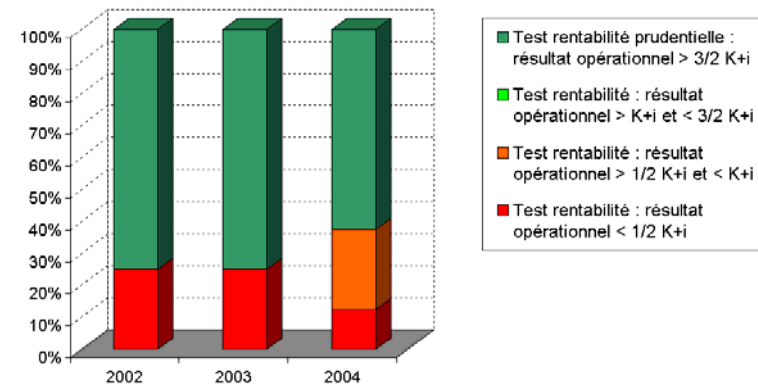


Annexe XX: La problématique de la rentabilité des entreprises à Boulogne (Les effets de levier des 3 principaux segments de métier)

Estimation du niveau de rentabilité financière des navires de moins de 12 m.
utilisant des engins dormants
(2002 à 2004)

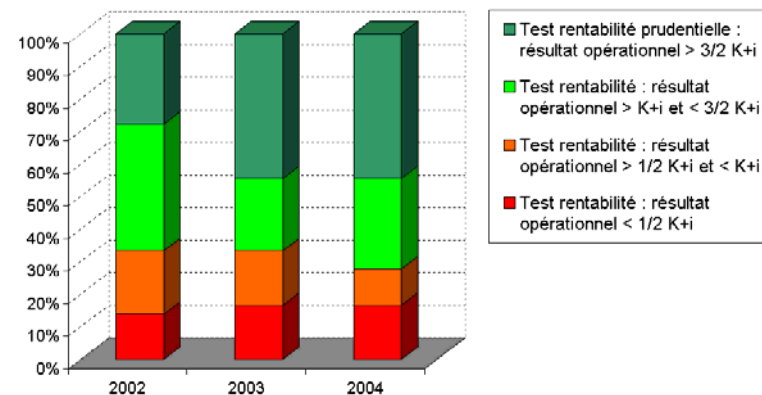


Estimation du niveau de rentabilité financière des navires de moins de 12 m.
utilisant des engins trainants
(2002 à 2004)



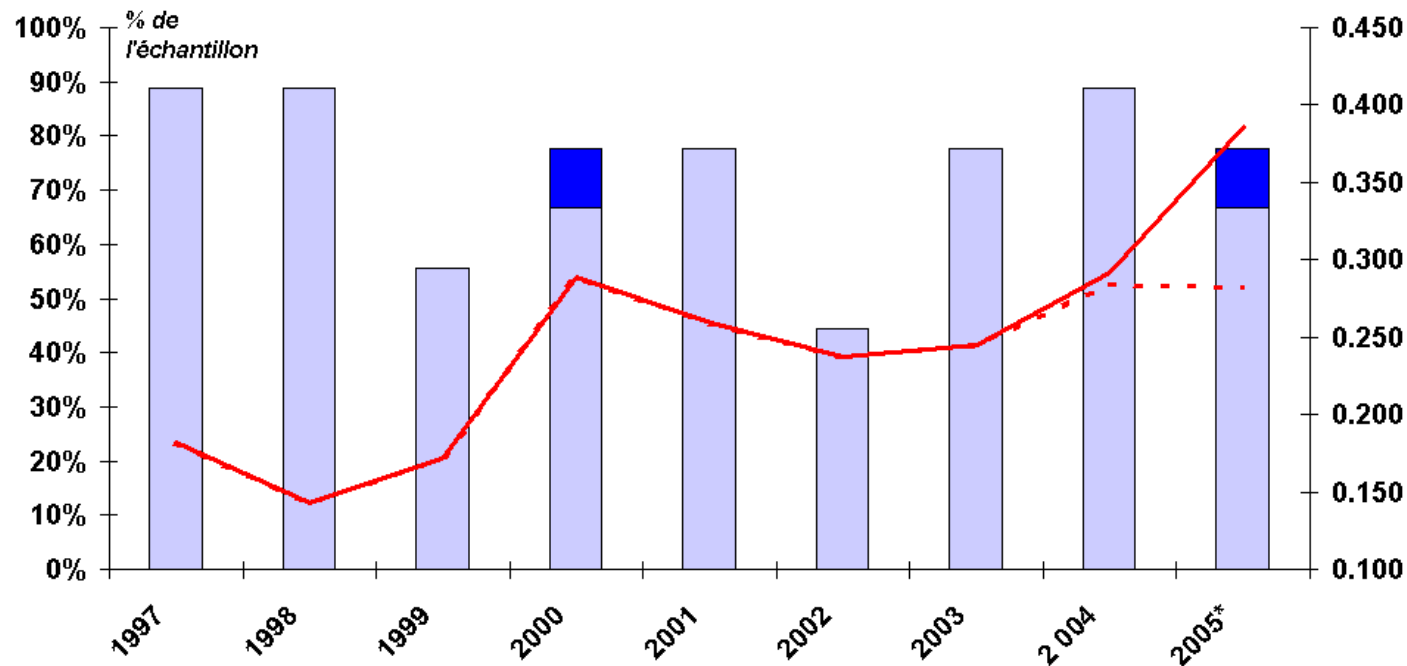
Sources : LEN-CORRAIL, d'après données des organismes de gestion (CME et OGEP)

Estimation du niveau de rentabilité financière des navires de plus de 12 m.
utilisant des engins trainants
(2002 à 2004)



Annexe XXI : La problématique de la rentabilité des entreprises à Boulogne (La conséquence de la dépendance énergétique sur les effets de levier)

Analyse historique - projection : Exemple d'un navire boulonnais moyen de 19 m. (engins mobiles : drague, Chaluts pélagique et de fond)



- test rentabilité (3/2 K+i) avec mécanisme compensatoire (%)
- test rentabilité (3/2 K+i) sans mécanisme compensatoire (%)
- - - Prix du Gasoil avec mécanisme (€/litre)
- Prix du Gasoil sans mécanisme (€/litre)

SOURCES : base de données & traitements réalisés dans le cadre du RICEP (CGPA, LEN-CORRAIL Université de Nantes)

Les données sont présentées en base 100 en 1997
Échantillon constant de 10 navires de 1997 à 2004

CONCLUSION ET SYNTHESE ANALYTIQUE



- Enjeux et positionnement de la région -

Lors des discussions d'experts issus des milieux professionnels et institutionnels de la filière pêche régionale, les enjeux que sont l'installation des jeunes et la rentabilité des entreprises ont été considérés comme prioritaires, de par leur importance pour l'avenir de la filière, mais aussi l'urgence à résoudre les problématiques associées.

Compte tenu des contraintes actuelles et à venir, de plus en plus prégnantes de la politique commune de la pêche, des difficultés économiques qu'éprouvent certains pêcheurs à rentabiliser leurs entreprises, et des opportunités régionales précédemment définies, trois objectifs ont été clairement fixés :

- *sauvegarder au minimum 70% de la flottille de pêche* (faute de pouvoir pérenniser l'ensemble) *et l'équilibre de ses différents segments*, petite pêche, pêche côtière, hauturière et grande pêche, afin de sauvegarder la place de la région et l'importance de sa filière ;
- *il s'agit, par conséquent, de réunir les conditions nécessaires à la santé économique des entreprises les plus solides et/ou dont les outils ont été récemment renouvelés*, des investissements ayant été récemment accomplis et compromis par la conjoncture économique difficile (prix du gasoil)
- enfin *d'assurer la prospérité et la pérennité de l'aval, via une plus grande valorisation de la production halieutique locale*

- Eléments contextuels conditionnant le positionnement de la Région -

La reconfiguration Manche-Mer du Nord, inhérente à la diminution de la flottille hollandaise et à la suppression de la pêche belge, implique un repositionnement stratégique de la flottille régionale. Par ailleurs, le calendrier européen de reconstitution des stocks (échéance en 2015) génère plusieurs plans de reconstitution affectant directement la Région. Il associe, par ailleurs, aux nouvelles restrictions de l'effort de pêche un plan de sortie de flotte 2005-2006 dont les effets pourraient être au moins égaux à ceux du Plan Mellick (CF rapport I) compte tenu du vieillissement de la flottille, des difficultés économiques de certaines entreprises et des craintes que formulent nombre d'artisans sur leur avenir (nouvelles restrictions de quotas, jours de mer...). Il convient, par conséquent, d'accompagner

socialement les sorties de flottille, c'est-à-dire les cessations d'activités ou/et reconversions. Il convient également de poursuivre la réforme du dispositif de formation de manière à faciliter non seulement l'accès à la profession et au commandement, mais également les départs volontaires.

Les coûts de construction et d'acquisition des navires accrus du fait des PME et des aides octroyées, ainsi que l'augmentation des prix du gasoil, non durable, mais répétitive et dommageable pour les entreprises de pêche (d'autant plus qu'aucune innovation ne réduit la consommation des moteurs d'exploitation) pèsent sur la rentabilité potentielle de toute entreprise de pêche et plus spécifiquement sur celle qui ont récemment investi dans le renouvellement de leurs outils. Ils handicapent, en outre, les candidats à la propriété dont l'accès est réglementé par des principes très restrictifs (PME, antériorité).

Ces restrictions associées à celles de l'exploitation de la ressource (licences et quotas) interrogent sur la légitimité sociale du droit à produire (rapport II) et sur la validité des modèles existant et notamment de l'association armateur – bateau. Le développement des sociétés de leasing (location de bateaux assortis de quotas) constitue à cet égard une évolution potentielle pour les pêcheries européennes.

- Caractéristiques locales conditionnant le positionnement de la Région –

La Région comprend deux OP, dont les capacités de gestion sont reconnues, et qui représentent d'importants volumes de quotas et de chiffres d'affaires.

Elle a su, par ailleurs, à travers le temps, maintenir les outils de production et a récemment renouvelé 25% de sa flottille.

Boulogne/Mer figure, par ailleurs, parmi les pôles de compétitivité reconnus, ce qui sous-tend une aide formalisée, contractualisée de la Région et peut produire un impact potentiel en termes de diversification ou de réorientation de la transformation vers les produits de grande consommation ou à plus haute valeur ajoutée.

Autre atout indéniable de la région, l'amélioration de la qualité des produits de la pêche et de la traçabilité (formation du personnel à bord, Filière Opale) a été très importante ces dernières années, mais elle semble insuffisamment reconnue et financièrement compensée

Par ailleurs, les conflits d'usage liés au développement d'autres formes d'exploitation de l'espace marin (extractions de granulats en Manche et éoliennes en mer et sur le littoral) sont appelés à s'aggraver à court terme (d'ici cinq ans)

- Les Leviers d'action -

Leviers à l'échelle européenne et nationale :

Certains leviers ne relèvent pas de la compétence de la Région, mais pourraient être actionnés à court ou moyen terme. Ils pourraient découler de la réflexion nationale sur les droits à produire, accompagnée au cours de notre étude (CF rapport2), ainsi que de la réflexion européenne sur la formation.

Sans s'engager dans la recherche énergétique, la Région comme l'ensemble des territoires dépendant de la pêche pourraient également à plus long terme bénéficier des travaux entrepris dans le cadre des pôles de compétitivité compétents en matière de recherche sur les énergies alternatives (et bénéficier d'économies substantielles).

A très court terme cette fois, 2 millions d'euros seront octroyés par l'Etat aux entreprises, ayant renouvelé leur bateau après 2000 et pénalisées par la sous-estimation des coûts du carburant

Leviers d'action à l'échelle régionale :

Outre la nécessité d'accompagner les réflexions globales sur les droits à produire et la formation au moyen d'une étude sur les dispositifs envisageables à l'échelle régionale (étude prospective, Pôle de compétitivité), la Région dispose de quelques leviers d'action susceptibles de soutenir les objectifs collectifs liés à la filière pêche :

- Des leviers relatifs à des outils décentralisés

- Pour commencer, à développer dans le cadre du Pôle de compétitivité, est d'intégrer la pêche dans *le Schéma d'aménagement des formations*
- Financièrement, par ailleurs, les sorties, reconversions pourraient être aidées grâce à l'extension du *dispositif Finorpa* à la pêche.
- Le soutien politique et financier de la filière à l'échelle de la Région pourrait également s'inscrire dans le cadre des *nouveaux fonds et nouvelles formes de contractualisation*
- En matière d'aide sociale (en réponse aux difficultés économiques, cessation d'activité), la *compétence du Département* pourrait être légitimement sollicitée par les instances représentatives de la filière

- Des leviers relevant de l'action collective :

- Sur le plan local, il est essentiel, par ailleurs de favoriser *une forte représentation des marins – pêcheurs* et de l'ensemble de la filière pêche dans *la mise en place de la zone intégrée du littoral* ;
- Cette *représentation à l'échelle européenne* est également cruciale pour la filière régionale et la défense de ses intérêts : *effet lobby, nomination d'un référent posté à Bruxelles...*

- Des leviers induits par des changements de pratiques professionnelles :

- Dans l'attente d'innovations en matière d'énergie, les professionnels peuvent s'employer à développer des *pratiques professionnelles en matière d'économie d'énergie* et de mutualisation (baisse des coûts de construction)
- Enfin levier de première importance, les professionnels et la région doivent développer les initiatives, avec l'aide du Pôle de compétitivité et avec l'investissement du secteur de la commercialisation – transformation, soit de *nouvelles productions de grande consommation*

ou de haute valeur ajoutée, une orientation fondamentale pour l'avenir de la filière régionale et qui souligne l'interdépendance pérenne de ses acteurs.

TABLES DES MATIERES



SOMMAIRE	P512
INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	P514
PARTIE I : Présentation de la première phase de l'étude prospective	P521
Etude prospective de la filière pêche dans la région Nord – Pas de Calais / Picardie – 1 ^{ère} Phase –	P550
PARTIE II : Présentation de la deuxième phase de l'étude prospective	P550
Etude prospective de la filière pêche dans la région Nord – Pas de Calais / Picardie – Etape intermédiaire 2 ^{ème} Phase –	P572
PARTIE III : Présentation de la troisième phase de l'étude prospective	P572
Etude prospective de la filière pêche dans la région Nord – Pas de Calais / Picardie – Phase Prospective –	P616
CONCLUSION ET SYNTHÈSE ANALYTIQUE	P623
TABLE DES MATIÈRES	